

**ENTENTES INTERPROVINCIALES
EN ASSURANCE SANTÉ
SERVICES HOSPITALIERS INTERNES
(N° 420)**

Document produit par la Régie de l'assurance maladie du Québec

Coordination

Direction des services à la clientèle professionnelle

Publication

Service des relations avec la clientèle

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006

ISBN 978-2-550-48900-9

Dans ce document, le genre masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes lorsque le contexte s'y prête.

**ENTENTES INTERPROVINCIALES
EN ASSURANCE SANTÉ**
SERVICES HOSPITALIERS INTERNES

MISE À JOUR : 16

MAI 2007

Veillez conserver cette page pour fins de références ultérieures

SOMMAIRE

- INTRODUCTION

- Modifications d'ordre administratif.

Pages : 1 et 2

- TABLE DES MATIÈRES

- Corrections de pagination suite au retrait de deux exemples de facturation.

Pages : 1 et 2

- SERVICES

- Retrait des services de lithotripsie et d'imagerie par résonance magnétique.

Page : 1

- DEMANDE DE PAIEMENT

- Référence à la « Classification internationale des maladies » CIM-10 au lieu de CIM-9, Série 200 retirée, Série 300 titrée Implants, retrait du code 301(imagerie par résonance magnétique).

Page : 9

- Nouveaux exemples de facturation suite au changement de formulaire (n° 3885) et annulation de deux exemples de facturation (lithotripsie et imagerie par résonance magnétique).

Pages : 2 à 18

- PAIEMENT

- Corrections aux exemples d'états de compte.

Pages : 2 et 4

- **TARIFS INTERPROVINCIAUX**

- Nouvelle tarification et nouveaux codes d'intervention en vigueur depuis le 1^{er} avril 2007.

Pages : 1 à 27

LÉGENDE

- Les modifications sont indiquées dans la marge de gauche de la façon suivante :
 - # corrections d'ordre administratif
 - + modifications relatives aux ententes, accords, décrets, amendements, etc.
- *La signification des références en bas de page figure à l'endos de la page INTRODUCTION.*

Dépôt légal : Bibliothèque et archives nationales du Québec
ISBN 978-2-551-12541-8

Régie de l'assurance maladie du Québec
Direction des services à la clientèle professionnelle
Service des relations avec la clientèle



INTRODUCTION

Le but du présent manuel est de renseigner les établissements de santé du Québec sur les modalités de facturation et de paiement relatives à l'accord sur la facturation des **services internes** entre les provinces et les territoires. Au Québec, l'administration de cet accord est confiée à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

En vertu de cet accord, la Régie rembourse aux établissements les coûts des services internes rendus à des personnes assurées des autres provinces ou des territoires, selon les tarifs interprovinciaux.

À cet égard, ce manuel contient, notamment, les instructions relatives à la rédaction de la demande de paiement de services internes dispensés au Québec à un résident d'une autre province ou d'un territoire et à la déclaration d'assurance hospitalisation ainsi que des renseignements concernant les tarifs et le paiement des services.

Les établissements sont invités à se familiariser avec le contenu de ce manuel de façon à éviter toute erreur dans la préparation de leurs demandes de paiement. **Une information incomplète pourrait entraîner le refus d'une ligne de services ou de la demande de paiement.**

Lorsque le texte de ce manuel est modifié, chaque détenteur reçoit les pages révisées pour en permettre la mise à jour.

Enfin, la Régie offre un service d'information dont le rôle est de renseigner le personnel des établissements sur les procédures administratives afférentes au programme interprovincial de services internes. On peut, à cette fin, communiquer avec le Service de l'application des programmes :

Par le site Internet :

- <http://www.ramq.gouv.qc.ca>

Ce guide est également disponible dans notre site Internet. Les cartes santé sont reproduites en couleurs. Vous pouvez y accéder, en tout temps.

Par courrier électronique Internet :

- services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca

(Cette communication n'est pas sécurisée. Vous ne devez pas transmettre de renseignement personnel par ce courriel)

Par téléphone ou télécopieur :

- Québec : 418 643-8210 ou Télécopieur : 418 643-5967
- Montréal : 514 873-3480

Par la poste :

Régie de l'assurance maladie du Québec
Service de l'application des programmes Q039
Facturation interprovinciale
Case postale 6600
Québec (Québec) G1K 7T3

Ayant la préoccupation de vous faire parvenir l'information le plus rapidement possible, la Régie vous recommande de consulter son site Internet, section « Services aux professionnels » pour prendre connaissance des toutes dernières mises à jour.

Vous y trouverez toutes les informations pertinentes : les actualités vous concernant, les rubriques spécialisées et les informations générales, les éléments de facturation avec les formulaires requis et les dernières mises à jour Internet concernant les manuels des professionnels de la santé.

Le masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes lorsque le contexte s'y prête.

#

SIGNIFICATION DES RÉFÉRENCES AU BAS DE LA PAGE

Exemple : MAJ XX / MMMM 20AA / ZZ

MAJ	= mise à jour
XX	= numéro séquentiel de la mise à jour Internet et/ou papier
MMMM 20AA	= mois et année de la publication de la mise à jour
ZZ	= ces deux derniers chiffres constituent un indicateur de la nature des modifications apportées sur une page donnée, ainsi : - le 99 indique une modification d'ordre administratif (ex.: ajout et/ou correction d'un « AVIS », nouvelle présentation et/ou décalage de page, etc.); - le 00 démontre qu'il s'agit de modifications effectuées en vertu d'un règlement.

Remarque : Conserver la page sommaire de chacune des mises à jour pour s'y reporter ultérieurement.

Remarque : La Régie vous invite à utiliser ses services en ligne en toute sécurité pour rédiger et soumettre par Internet vos demandes de paiement concernant la facturation des services hospitaliers rendus à des résidents d'autres provinces ou des territoires.

Pour effectuer des transactions, vous devez cependant obtenir de la Régie un code d'accès sécurisé et un mot de passe. Consultez le site Internet de la Régie à www.ramq.gouv.qc.ca pour en connaître les modalités et demander votre code d'accès et votre mot de passe.

Si vous désirez soumettre vos demandes de paiement sur le formulaire papier, suivez les instructions dans le présent guide.

#	TABLE DES MATIÈRES	Page
1.	PERSONNES ASSURÉES	1
1.1	PERSONNES VISÉES PAR L'ACCORD	1
1.2	PERSONNES EXCLUES DE L'ACCORD	1
1.3	PREUVE D'ADMISSIBILITÉ À UN RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE	2
2.	SERVICES	1
2.1	SERVICES COUVERTS EN VERTU DE L'ACCORD	1
2.2	SERVICES EXCLUS DE L'ACCORD	2
3.	DEMANDE DE PAIEMENT (<i>Formulaire n° 3885</i>) ET DÉCLARATION D'ASSURANCE HOSPITALISATION (<i>Formulaire n° 3716</i>)	1
3.0	AVANT-PROPOS	1
3.1	DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT (<i>Formulaire n° 3885</i>)	3
3.2	RÉDACTION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT	5
3.2.1	Établissement (<i>Section 1</i>)	5
3.2.2	Patient (<i>Section 2</i>)	7
3.2.3	Détails de la demande (<i>Section 3</i>)	9
3.2.4	Renseignements complémentaires (<i>Section 4</i>)	11
3.2.5	Attestation de l'établissement (<i>Section 5</i>)	11
3.3	INSTRUCTIONS ET EXEMPLES DE FACTURATION	12
3.3.1	Hospitalisation d'une durée supérieure à un mois (séjour continu)	12
3.3.2	Intervention chirurgicale très coûteuse (transplantation)	15
# 3.3.3	Implants spéciaux	16
# 3.3.4	Interventions cardiovasculaires	17
# 3.3.5	Greffe de moelle osseuse et de cellules souches	19
#3.4	DESCRIPTION DE LA DÉCLARATION D'ASSURANCE HOSPITALISATION (<i>Formulaire n° 3716</i>)	21
#3.5	RÉDACTION DE LA DÉCLARATION D'ASSURANCE HOSPITALISATION	23
# 3.5.1	Établissement (<i>Section 1</i>)	23
# 3.5.2	Patient (<i>Section 2</i>)	25
# 3.5.3	Résidence temporaire au Québec (<i>Section 3</i>)	27
# 3.5.4	Installation permanente au Québec (<i>Section 4</i>)	29
# 3.5.5	Déclaration du patient ou de son représentant (<i>Section 5</i>)	31
#3.6	EXPÉDITION	31
#3.7	UTILISATION DES SERVICES EN LIGNE	31

	<i>Page</i>
4. PAIEMENT	1
4.1 MODE DE PAIEMENT	1
4.2 ÉTAT DE COMPTE	2
4.2.1 Description	3
4.3 RETARD DE PAIEMENT	6
4.4 RÉÉVALUATION	6
5. TARIFS INTERPROVINCIAUX	1
5.1 TARIFS DES SERVICES	1
# 5.1.1 Facturation interprovinciale des Interventions chirurgicales très coûteuses	1
5.1.2 Tarif journalier	3
5.1.3 Tarifs pour la facturation interprovinciale de certaines interventions cardiovasculaires	4
# 5.1.3.1 Opérations choisies sur l'appareil cardiovasculaire selon la « Classification canadienne des interventions » (CCI)	5
# 5.1.4 Tarifs de facturation interprovinciale pour les services de greffe de la moelle osseuse et des cellules souches	25
#5.2 RÈGLES D'APPLICATION POUR LA FACTURATION DES SERVICES DE TRANSPLANTATION (GREFFE)	26
#5.3 RÈGLES RÉGISSANT LES SERVICES DE GREFFE DE LA MOELLE OSSEUSE ET DES CELLULES SOUCHES	27
6. DEMANDES D'APPROVISIONNEMENT ET DE RENSEIGNEMENTS	1
6.1 DEMANDE D'APPROVISIONNEMENT	1
6.2 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	1
6.3 ADRESSE DE CORRESPONDANCE DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES	2

1. PERSONNES ASSURÉES

1.1 PERSONNES VISÉES PAR L'ACCORD

Cet accord vise tous les résidents canadiens qui reçoivent des services internes dans un établissement situé hors de leur province ou territoire de résidence et pouvant faire la preuve qu'ils sont couverts par un régime provincial ou territorial d'assurance maladie.

La carte santé de la province ou du territoire de résidence de la personne constitue cette preuve (voir section 1.3).

Il peut arriver que la carte santé soit remplacée par une attestation émise par la province ou le territoire.

L'établissement doit s'assurer que la carte santé présentée **n'est pas expirée**, si une date d'expiration y paraît.

La personne doit également signer la déclaration de participation à un régime d'assurance hospitalisation (« Déclaration d'assurance hospitalisation »).

Les résidents canadiens qui reçoivent des services internes et qui ne présentent pas de carte santé valide ou qui ne peuvent pas faire la preuve de leur admissibilité à un régime provincial ou territorial d'assurance maladie, **doivent payer les frais des services internes**.

1.2 PERSONNES EXCLUES DE L'ACCORD

- les personnes non domiciliées au Canada;
- les personnes qui ne peuvent pas démontrer leur admissibilité à un régime provincial ou territorial d'assurance maladie.

Dans ces cas, le paiement des services rendus doit être réclamé au patient.

1.3 PREUVE D'ADMISSIBILITÉ À UN RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE

La carte santé de la province ou du territoire de résidence (ou l'attestation émise par la province ou le territoire) constitue cette preuve.

ALBERTA

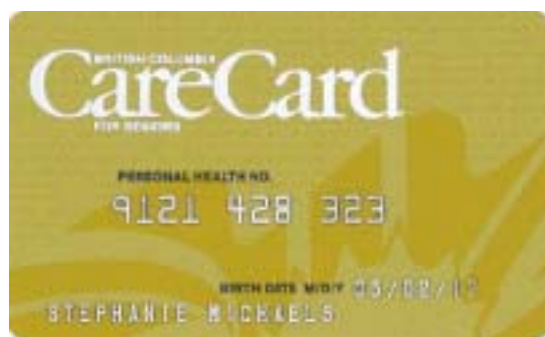


La carte santé de l'Alberta est en papier. Le fond est blanc avec l'emblème floral de la province, la rose aciculaire, en gris. Dans la partie supérieure de la carte, il y a une large bande de couleur bleu sarcelle. Le texte pré-imprimé et le logo Alberta Health sont également de couleur bleu sarcelle. Des cartes individuelles sont émises. La carte contient les renseignements suivants : le numéro d'assurance maladie (Personal Health No.) à neuf chiffres, le nom, le sexe et la date de naissance de la personne assurée. Le verso de la carte constitue une carte universelle de donneur.

COLOMBIE-BRITANNIQUE



La carte santé régulière est en plastique sur fond blanc et le mot « CareCard » apparaît, comme trame de fond, en gris. Les mots « British Columbia Care » apparaissent en bleu et le mot « Card » en rouge. Les mots « Care » et « Card » sont en grosses lettres. On peut également y voir un drapeau rouge, bleu, blanc et jaune. Les renseignements qu'elle contient sont en noir : le numéro d'assurance maladie (Personal Health No.), la date de naissance ainsi que le nom de la personne assurée. Le numéro d'assurance maladie se compose de dix chiffres dont le premier est toujours le 9.



Il existe une carte en plastique sur fond or pour les personnes âgées de 65 ans ou plus et sur laquelle figurent, en blanc, les mots « British Columbia CareCard for Seniors ». Les renseignements concernant la personne sont les mêmes et apparaissent en blanc.

ILE-DU-PRINCE-ÉDOUARD



La carte santé de l'Île-du-Prince-Édouard est en plastique. Elle présente, sur fond orangé, un phare sur une presqu'île. La carte contient le numéro d'assurance maladie à huit chiffres, le nom, la date de naissance et le sexe de la personne assurée ainsi que la date d'expiration de la carte. L'année de la date d'expiration est indiquée par 4 chiffres.

Attention à la date d'expiration.

MANITOBA

REGISTRATION CERTIFICATE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION		Manitoba Health Insured Benefits Branch	Santé Manitoba Division des services assurés	REG # 000000	Sex Sexe	Birth Date Date de naiss.	Coverage Date Date d'entrée en vigueur de la garantie
NAME(S) / NOM(S)	REG #	Sex	Birth Date	Coverage Date	Day	Month	Year
JOHN	111 111 111	M	00 00	01 06 00			
JANE	111 111 112	F	00 00	01 06 00			
JAY	111 111 113	M	00 00	01 06 00			

REGISTRATION NO.
N° D'IMMATRICULATION
000000

JOHN DOE
300 CARLTON ST
WINNIPEG MB R3B 3M9

VALID ONLY IF RESIDENT OF MANITOBA
VALABLE SEULEMENT POUR LES RÉSIDENTS DU MANITOBA

La carte santé du Manitoba est en papier blanc et mauve et porte le titre « Certificat d'immatriculation ». Le texte pré-imprimé est en mauve et rouge. Les renseignements personnels sont inscrits à l'encre noire. Une section du certificat comprend un numéro d'immatriculation familial au nom et à l'adresse du chef de famille. Dans l'autre section, on retrouve les prénoms des membres de la famille, un numéro d'identification personnel à 9 chiffres (numéro d'assurance maladie) pour chacune des personnes assurées, le sexe, le mois et l'année de naissance de la personne ainsi que la date d'entrée en vigueur de la garantie.

NOUVEAU-BRUNSWICK



La carte santé est en plastique et présente un paysage du Nouveau-Brunswick, soit les Rochers Pot-de-fleurs de Cap Hopewell. Le logo du Nouveau-Brunswick apparaît dans le coin supérieur droit.

La carte contient le numéro d'assurance maladie à 9 chiffres, le nom et la date de naissance de la personne assurée ainsi qu'une date d'expiration. Ces renseignements sont inscrits en relief de couleur argent. Cette carte est la seule valide et remplace toutes les cartes émises précédemment.

Attention à la date d'expiration.

NOUVELLE-ÉCOSSE



La carte santé de la Nouvelle-Écosse est en plastique et présente un paysage de plage avec des nuages au loin, sur fond bleu. Les mots Nova Scotia (rouge) et Health (argent) sont imprimés le long du côté droit. La carte contient le numéro d'assurance maladie composé de 10 chiffres, le nom, le sexe et la date de naissance de la personne assurée; la date d'entrée en vigueur et la date d'expiration de la carte. Toutes les dates suivent le format suivant : aaaa/mmm/jj. Les chiffres et les lettres sont en relief de couleur argent.

De plus, si une personne désire faire don de ses organes, le terme « DONOR » accompagné d'un code à un chiffre sera imprimé en relief sur le dessus de la carte, à la droite de la date de naissance. La carte santé signée et portant le code de donneur constitue un document juridique.

Les codes pour le don d'organes sont les suivants :

- DONOR 1- Tous les organes et tissus compris dans le programme
- DONOR 2- Donneur avec exception

Attention à la date d'expiration.

NUNAVUT



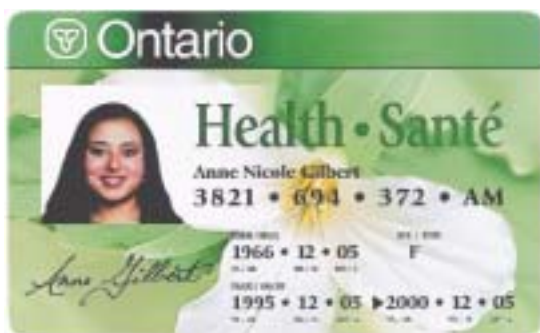
La carte santé du Nunavut est en plastique gris pâle. Elle affiche, en rouge, une carte territoriale du Canada dans laquelle le Nunavut est montré en gris foncé, superposé d'un cercle sur lequel est écrit NUNAVUT CANADA en 3 langues. Dans la partie supérieure de la carte apparaît le mot NUNAVUT en gris pâle et, superposé, le mot SANTÉ écrit en 4 langues. Elle contient les renseignements suivants : le numéro d'assurance maladie à 9 chiffres, le nom et la date de naissance de la personne assurée ainsi que la date d'expiration de la carte.

Le verso de la carte affiche l'adresse et le numéro de téléphone des services administratifs du Nunavut ainsi que la signature du détenteur de la carte.

Attention à la date d'expiration.

ONTARIO

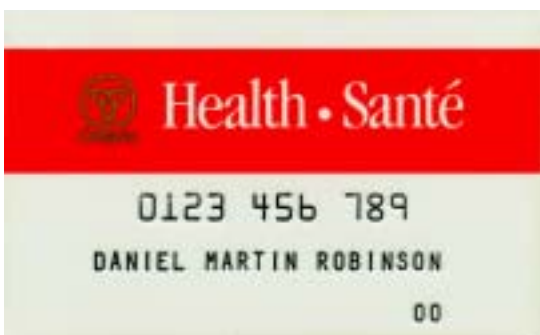
L'Ontario a présentement 4 modèles de carte en circulation.



a) LA CARTE AVEC PHOTO

Une carte en plastique sur fond vert et blanc portant le numéro d'assurance maladie à 10 chiffres suivi d'un code à 2 lettres, le nom, la date de naissance, le sexe et la signature de la personne assurée ainsi que les dates d'émission et d'expiration de la carte. Généralement, la carte porte la photo de la personne assurée. Dans le cas où la personne est exemptée de la photo, la fleur du trille apparaît à sa place.

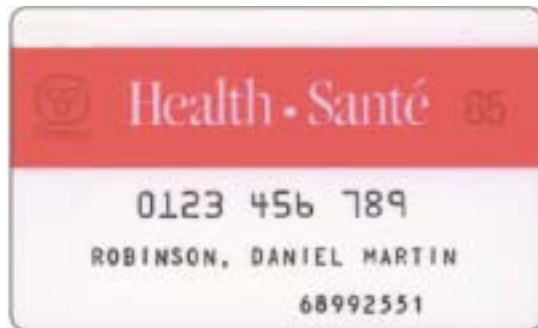
Attention à la date d'expiration.



b) LA CARTE ORIGINALE ROUGE ET BLANC

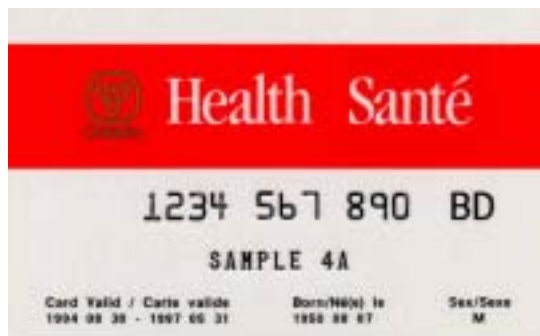
Une carte en plastique rouge et blanc portant le nom de la personne assurée, son numéro d'assurance maladie à 10 chiffres et, dans certains cas, un code à 2 caractères au bas, à droite.

ONTARIO (suite)



c) LA CARTE DES 65 ANS

Une carte en plastique rouge et blanc destinée aux personnes de 65 ans ou plus. Le nombre 65 apparaît à la suite des mots Health et Santé. Elle porte le nom de la personne assurée, son numéro d'assurance maladie à 10 chiffres et, dans certains cas, un code au bas à droite.



d) LA CARTE DE TRANSITION

Une carte en plastique rouge et blanc portant le numéro d'assurance maladie à 10 chiffres suivi d'un code à 2 lettres, le nom, le sexe et la date de naissance de la personne assurée ainsi que les dates d'émission et d'expiration de la carte.

Attention à la date d'expiration.

SASKATCHEWAN

La carte santé de la Saskatchewan est en plastique. La partie supérieure est bleue et la partie inférieure est grise. Elle est traversée, au centre, par des rayures verte, jaune et blanche. On retrouve sur la carte le numéro d'assurance maladie à 9 chiffres (Personal Health No.), le nom, le sexe, le mois et l'année de naissance de la personne assurée ainsi que les dates d'entrée en vigueur et d'expiration.



a) CARTES ÉMISES AVANT SEPTEMBRE 1999

Sur ces cartes, les dates d'entrée en vigueur et d'expiration sont en relief et présentées à l'aide de deux chiffres pour le mois suivis de deux chiffres pour l'année (mm aa). La date d'expiration ne dépasse pas 12 99.

Ces cartes doivent porter une vignette de validation portant la date du 31 décembre 2005 pour être valides.

SASKATCHEWAN (suite)



b) CARTES ÉMISES ENTRE SEPTEMBRE 1999 ET SEPTEMBRE 2002

Sur ces cartes, les dates d'entrée en vigueur et d'expiration sont en relief et présentées à l'aide du format suivant : mm/aaaa. La date d'expiration ne dépasse pas 12/2002. Ces cartes doivent porter une vignette de validation portant la date du 31 décembre 2005 pour être valides.



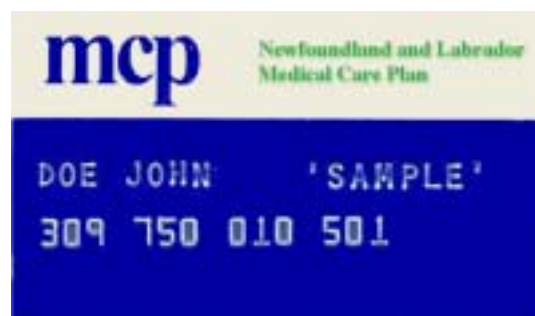
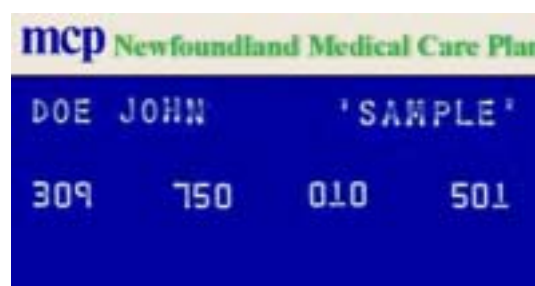
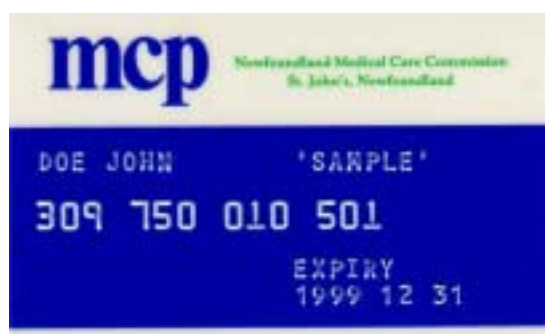
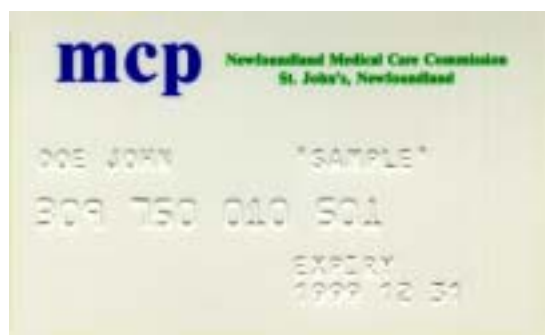
c) CARTES ÉMISES APRÈS SEPTEMBRE 2002

Ces cartes contiennent une date d'expiration en relief qui ne dépasse pas 12/2005. Ces cartes n'ont pas besoin de vignette de validation portant la date du 31 décembre 2005. Elles sont valides jusqu'à la date d'expiration imprimée en relief sur la carte.

NOTE : Il importe que les fournisseurs de services s'assurent que la carte n'est pas expirée. La date d'expiration est la date la plus tardive entre les suivantes :

- la date imprimée en relief sur la carte santé de plastique;
- la date sur la vignette de validation. La vignette de validation représente une liasse vert pâle sur fond vert foncé; le texte imprimé est en noir et se lit comme suit : « RENEWED TO DEC. 31, 2005 ».

TERRE-NEUVE ET LABRADOR



La majorité des cartes santé en circulation à Terre-Neuve et au Labrador n'ont pas de date d'expiration. Toutefois, les différentes cartes émises par la province peuvent porter une date d'expiration si la couverture n'est prévue que pour une période limitée. Toutes les cartes santé portent la mention « mcp » en bleu et « Newfoundland Medical Care Commission » ou « Newfoundland Medical Care Plan » ou « Newfoundland and Labrador Medical Care Plan » en vert sur fond blanc. Le nom de la personne assurée, son numéro d'assurance maladie à 12 chiffres ainsi que la date d'expiration, le cas échéant, sont imprimés en relief.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST



La carte santé des Territoires du Nord-Ouest est en papier et présente, comme trame de fond très pâle, un paysage nordique. Les lettres et les chiffres sont en noir. La carte contient le nom, l'adresse, la date de naissance et le sexe de la personne assurée, son numéro d'assurance maladie qui se compose d'une lettre et de 7 chiffres ainsi que les dates d'entrée en vigueur et d'expiration de la carte.

Attention à la date d'expiration.

YUKON



Le Yukon a deux modèles de cartes santé en circulation. L'une est en plastique bleu. L'étiquette est bleu pâle. Les lettres et les chiffres sont bleu foncé. La carte contient le numéro d'assurance maladie à 9 chiffres, le nom, l'adresse, la date de naissance et le sexe de la personne assurée, l'indication concernant le don d'organes ainsi que les dates d'entrée en vigueur et d'expiration de la carte.

Attention à la date d'expiration.



L'autre carte est verte. Elle est émise aux personnes de 65 ans ou plus inscrites au programme d'assurance des services pharmaceutiques (Pharmacare) et au programme de prestations complémentaires de santé (Extended Benefits). Les détenteurs de la carte verte ont droit aux prestations offertes aux aînés ainsi qu'aux services hospitaliers et aux services médicaux. La carte verte est émise également au conjoint ou à la conjointe si cette personne a 60 ans ou plus.

Attention à la date d'expiration.

2. SERVICES

2.1 SERVICES COUVERTS EN VERTU DE L'ACCORD

Les frais d'hospitalisation en salle pour des soins :

- 1) de courte durée
- 2) de pouponnière

Interventions coûteuses ayant un tarif global :

- transplantations :
 - acquisition d'organes hors Canada;
 - cœur;
 - cœur-poumons;
 - poumons;
 - foie;
 - moelle osseuse;
 - rein (enfant ou adulte);
 - rein et pancréas.

Interventions cardiovasculaires

Implants spéciaux :

- défibrillateur-stimulateur cardiaque;
- implants cochléaires.

2.2 SERVICES EXCLUS DE L'ACCORD

Les services suivants sont exclus de l'accord :

- Chirurgie esthétique;
- Avortement thérapeutique;
- Chirurgie visant à rétablir la fécondité;
- Fécondation in vitro et insémination artificielle;
- Lithotripsie pour lithiases vésiculaires;
- Changement de sexe;
- Examens périodiques de la santé, y compris les examens ordinaires de la vue;
- Traitement de taches de vin ailleurs que sur la figure ou dans le cou, quel que soit le traitement;
- Acupuncture, acupressure, électrostimulation transcutanée, moxibustion, biorétroaction (biofeedback), hypnothérapie;
- Services assurés par d'autres organismes : Gendarmerie royale du Canada (GRC), Forces armées, Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), ministère des Anciens combattants, Services correctionnels du Canada (pénitenciers fédéraux);
- Services fournis à la demande d'un tiers;
- Conférence d'équipe;
- Dépistage génétique et autres techniques d'investigation génétique, y compris les sondes d'ADN;
- Interventions qui demeurent au stade expérimental;
- Services d'anesthésie et services de chirurgiens adjoints associés aux services mentionnés plus haut.

Vous **devez** communiquer avec la Régie de l'assurance maladie du Québec au numéro indiqué ci-après pour obtenir plus de renseignements sur les services qui sont exclus de l'accord de facturation réciproque. La Régie de l'assurance maladie du Québec pourra ainsi indiquer si les services sont couverts ou non et conseiller l'hôpital en ce qui concerne les modalités de facturation.

Numéro de téléphone

- Québec : 1 800 463-4776 (sans frais d'interurbain)

Vous devez également obtenir, par écrit, l'accord de la province ou du territoire de résidence avant de facturer à la Régie des services exclus. (Consultez la section 6.3 pour connaître les adresses et les numéros de téléphone des provinces et des territoires).

3. DEMANDE DE PAIEMENT

« DEMANDE DE PAIEMENT » (Formulaire n° 3885) ET « DÉCLARATION D'ASSURANCE HOSPITALISATION » (Formulaire n° 3716)

3.0 AVANT-PROPOS

Cette section a pour but d'expliquer la façon de remplir le formulaire de demande de paiement « *Demande de paiement – Services internes dispensés au Québec à des résidents d'une autre province ou d'un territoire* » lorsque l'établissement demande le paiement de services internes fournis à une personne assurée d'une autre province ou d'un territoire.

Les renseignements demandés sur le formulaire de demande de paiement permettent à la Régie de facturer adéquatement la province ou le territoire de résidence de la personne assurée. Le formulaire de déclaration d'assurance hospitalisation est requis pour respecter l'entente sur la facturation des services internes entre les provinces et les territoires.

Instructions générales :

- Écrire les renseignements lisiblement en lettres moulées;
- Inscrire les dates selon le système international, c'est-à-dire : AAAA, MM, JJ;
- Inscrire le tarif du service sans le symbole du dollar (\$);
- Utiliser un formulaire distinct pour chaque province ou territoire de résidence des personnes assurées;
- Bien remplir toutes les sections de la demande de paiement selon les instructions fournies dans les pages qui suivent;
- Ne pas oublier de signer la demande de paiement;
- Ne pas oublier de faire signer la déclaration d'assurance hospitalisation;
- L'établissement doit conserver, dans ses dossiers, l'adresse de chaque personne assurée traitée;
- Pour facturer de nouveau la ou les lignes de services refusées, utiliser une nouvelle demande de paiement.

Vous devez utiliser deux demandes de paiement distinctes lorsqu'il s'agit de deux périodes d'hospitalisation différentes.

Pour une période d'hospitalisation continue, chaque demande de paiement doit comporter les données requises pour son évaluation.

Une information incomplète peut entraîner le refus d'une ligne de services ou de la demande de paiement.

La Régie dispose d'un délai de 12 mois, à compter de la date des services, pour facturer la province ou le territoire de résidence de la personne assurée. **Toutefois, pour que ce délai soit respecté, vos demandes de paiement doivent être reçues à la Régie au plus tard 10 mois après la date des services.**

À l'expiration de ce délai, l'établissement n'a plus le droit de réclamer les coûts des services. Il n'a pas le droit, non plus, de réclamer au patient le paiement des services ni de recourir à une agence de recouvrement. Mais, il peut demander une dérogation à la province ou au territoire de résidence du patient. (Consultez la section 6.3 Adresses de correspondance des provinces et des territoires).

Il est recommandé à l'établissement de faire parvenir ses demandes de paiement à la Régie deux fois par mois.

3885 266 06/03

3.1 DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT (*Formulaire n° 3885*)

La demande de paiement comporte 5 sections :

1. Établissement;
2. Patient;
3. Détails de la demande;
4. Renseignements complémentaires;
5. Attestation de l'établissement.

Régie de
l'assurance maladie
Québec

Demande de paiement
Services internes dispensés au Québec
à un résident d'une autre province ou
d'un territoire

NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE CASE

Numéro de contrôle externe

1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 A B C D E

1- Établissement

CODE DE L'ÉTABLISSEMENT	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT
5 4 3 2 1	Centre hospitalier fictif
ADRESSE (numéro, rue, localité)	
333, rue des Convalescents	
PROVINCE	CODE POSTAL
Québec	G 0 A 0 T 0

2- Patient

NUMÉRO DE LA « CARTE SANTÉ »		NOM ET PRÉNOM DE LA PERSONNE ASSURÉE INSCRITS SUR LA CARTE (LETTRES MAJUSCULES)	
DATE D'EXPIRATION DE LA CARTE	PROVINCE QUI A DÉLIVRÉ LA CARTE	DATE DE NAISSANCE	SEXE
ANNÉE MOIS JOUR		ANNÉE MOIS JOUR	☐ M ☐ F
ADRESSE (numéro, rue, localité)		CODE POSTAL	

3- Détails de la demande

DATE D'ADMISSION	DATE DE CONGÉ	GENRE DE SÉJOUR	ACCIDENT	CODE	DÉCÈS
ANNÉE MOIS JOUR	ANNÉE MOIS JOUR		☐		☐
CODE DE DIAGNOSTIC		CODE D'INTERVENTION		ATTRIBUT D'INTERVENTION	
SITUATION LIEU ÉTENDUE		SITUATION LIEU ÉTENDUE		SITUATION LIEU ÉTENDUE	
DATE DE L'INTERVENTION OU DE DÉBUT DE FACTURATION	DATE DE FIN DE FACTURATION	CODE DE SERVICE	TARIF JOURNALIER	NOMBRE DE JOURS	MONTANT FACTURÉ
ANNÉE MOIS JOUR	ANNÉE MOIS JOUR				
TOTAL					

4- Renseignements complémentaires

5- Attestation de l'établissement

La personne qui signe au nom de l'établissement atteste que les renseignements mentionnés ci-dessus sont exacts.

Nom et prénom de la personne autorisée

Signature de la personne autorisée

(LETTRES MAJUSCULES)

DATE

ANNÉE MOIS JOUR

3.2 RÉDACTION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT

3.2.1 Établissement (Section 1)

N° de contrôle externe :

- 1) Ce numéro sert à retracer la demande de paiement sur votre « État de compte » et doit figurer dans toute correspondance relative à cette demande de paiement.
- 2) Inscrire un numéro de contrôle de votre choix. (Champ alphanumérique avec une possibilité de 15 caractères).
- 3) Vous devez utiliser un numéro de contrôle externe différent pour chaque demande de paiement.

Code de l'établissement : Inscrire le code de l'établissement qui vous a été attribué (code de 5 chiffres).

L'utilisation de ce code permet à la Régie de procéder au remboursement dans un meilleur délai.

Nom de l'établissement : Inscrire le nom de votre établissement.

Adresse : Inscrire l'adresse complète de votre établissement.

Province : Inscrire la province de votre établissement (Québec).

Code postal : Inscrire le code postal de votre établissement.

6

3.2.2 Patient (Section 2)

Numéro de la « CARTE SANTÉ » : Inscrire le numéro de la carte santé de la personne assurée. S'il s'agit d'un nouveau-né qui n'a pas encore sa carte santé (jusqu'à 12 mois), inscrire le numéro de la carte santé de la mère ou du père.

- # S'assurer que la carte est valide en vérifiant la date d'expiration.

Nom et prénom de la personne assurée inscrits sur la carte : Nom et prénom usuels inscrits sur la carte santé. Il est important d'inscrire cette information en lettres majuscules.

Date d'expiration de la carte : Inscrire la date d'expiration de la carte santé, s'il y a lieu.

Province qui a délivré la carte : Inscrire le nom de la province ou du territoire ayant délivré la carte santé.

Date de naissance : Inscrire la date de naissance de la personne assurée selon le système international (AAAA - MM - JJ).

Sexe : Inscrire le sexe de la personne assurée (F= féminin, M= masculin).

- # **Nouveau-né :** Cocher s'il s'agit d'un nouveau-né et que le numéro d'assurance maladie de la mère ou du père est utilisé.

Adresse : Adresse permanente de la personne assurée.

- # **Code postal :** Code postal correspondant à l'adresse permanente de la personne assurée.

Régie de
l'assurance maladie
Québec

Demande de paiement
Services internes dispensés au Québec
à un résident d'une autre province ou
d'un territoire

NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE CASE

Numéro de contrôle externe

1- Établissement

CODE DE L'ÉTABLISSEMENT NOM DE L'ÉTABLISSEMENT

ADRESSE (numéro, rue, localité)

PROVINCE

CODE POSTAL

2- Patient

NUMÉRO DE LA « CARTE SANTÉ »

NOM ET PRÉNOM DE LA PERSONNE ASSURÉE INSCRITS SUR LA CARTE (LETTRES MAJUSCULES)

DATE D'EXPIRATION DE LA CARTE

ANNÉE MOIS JOUR

PROVINCE QUI A DÉLIVRÉ LA CARTE

NOUVEAU-NÉ ☐

DATE DE NAISSANCE

ANNÉE MOIS JOUR

SEXE

☐ M ☐ F

ADRESSE (numéro, rue, localité)

CODE POSTAL

3- Détails de la demande

DATE D'ADMISSION

ANNÉE MOIS JOUR

2 0 0 7 0 3 2 0

DATE DE CONGÉ

ANNÉE MOIS JOUR

2 0 0 7 0 4 1 5

GENRE DE

SEJOUR

N

ACCIDENT

☒

CODE

A

DÉCÈS

☐

CODE DE DIAGNOSTIC

I 3 1 2

I 3 2 8

CODE D'INTERVENTION

1 H B 5 3 L A J A

ATTRIBUT D'INTERVENTION

SITUATION

LIEU

ÉTENDUE

SITUATION

LIEU

ÉTENDUE

SITUATION

LIEU

ÉTENDUE

DATE DE L'INTERVENTION OU

DE DÉBUT DE FACTURATION

DATE DE FIN DE FACTURATION

ANNÉE MOIS JOUR

2 0 0 7 0 3 2 0

2 0 0 7 0 3 3 1

CODE DE SERVICE

401

TARIF JOURNALIER

1 0 0 0 0 0

NOMBRE DE

JOURS

12

MONTANT FACTURÉ

1 2 0 0 0 0 0

2 0 0 7 0 4 0 1

2 0 0 7 0 4 1 4

401

1 1 0 0 0 0

14

1 5 4 0 0 0 0

TOTAL

2 7 4 0 0 0 0

4- Renseignements complémentaires**5- Attestation de l'établissement**

La personne qui signe au nom de l'établissement atteste que les renseignements mentionnés ci-dessus sont exacts.

Nom et prénom de la personne autorisée

(LETTRES MAJUSCULES)

Signature de la personne autorisée

DATE

ANNÉE

MOIS

JOUR

3.2.3 Détails de la demande (Section 3)

Date d'admission : Inscrire la date d'admission dans l'établissement.

Date de congé : Inscrire la date de sortie de l'établissement.

Genre de séjour : Inscrire s'il s'agit d'un séjour continu = **C**, non continu = **N**, ou encore s'il s'agit d'un transfert entre deux établissements = **T**.

Accident : Inscrire le code correspondant au type d'accident, s'il y a lieu : **T** = Travail; **A** = Auto; **D** = Autres.

Décès : Cocher si la personne assurée est décédée lors de l'hospitalisation.

Code de diagnostic : Inscrire obligatoirement le code de diagnostic principal selon la « Classification internationale des maladies » (CIM-10). Il est possible d'inscrire jusqu'à 3 codes de diagnostic.

Code d'intervention : Inscrire le code d'intervention chirurgicale selon la « Classification internationale des maladies » (CIM-10), s'il y a lieu. Il est possible d'inscrire jusqu'à 3 codes d'intervention.

Attribut d'intervention : Inscrire l'attribut dans la case prévue à cette fin lorsque le code d'intervention le prévoit.

Date de l'intervention ou de début de facturation : Inscrire la première date d'hospitalisation facturée.

Date de fin de facturation : Inscrire la dernière date d'hospitalisation facturée.

Si une personne assurée n'est hospitalisée qu'une seule journée (ex. le 2007-04-21), la façon de remplir le formulaire est la suivante :

#	DATE DE L'INTERVENTION OU DE DÉBUT DE FACTURATION :	2007-04-21
#	DATE DE FIN DE FACTURATION :	2007-04-21

Code de service : Inscrire le code (3 chiffres) correspondant au service rendu. Voir les instructions et exemples de facturation à la section 3.3, ci-après.

Série 100 – transplantation

100 acquisition d'organes hors Canada

101 coeur

102 coeur-poumons

103 poumons

104 foie

106 rein

108 rein et pancréas

Série 300 - implants

310 implant cochléaire

311 défibrillateur - stimulateur cardiaque (combiné)

Série 400 - tarif journalier (per diem)

401 courte durée

402 nouveau-né

Série 500 - interventions cardiovasculaires

501 Chirurgie cardiaque sans remplacement valvulaire

502 Chirurgie cardiaque avec remplacement valvulaire

503 Cathétérisme cardiaque sans tuteur

504 Cathétérisme cardiaque avec tuteur

- # 505 Implantation ou remplacement de stimulateur cardiaque (à l'exception des défibrillateurs-stimulateurs combinés)

Série 600 - services de greffe de moelle osseuse et de cellules souches

600 Coût de l'acquisition (à l'extérieur du Canada)

601 Greffe autologue – chez l'adulte (congé en moins de 72 heures)

602 Greffe autologue – chez l'enfant (congé en moins de 72 heures)

603 Greffe autologue – chez l'adulte (congé après plus de 72 heures)

604 Greffe autologue – chez l'enfant (congé après plus de 72 heures)

605 Greffe allogénique – chez l'adulte – donneur apparenté au patient

606 Greffe allogénique – chez l'enfant

- # 607 Greffe allogénique – adulte/patient (donneur compatible non apparenté)

Tarif journalier : Inscrire le tarif journalier.

- # **Nombre de jours :** Inscrire le nombre de jour pour ce service.

Total : Inscrire le montant total. Lorsqu'il y a un changement du tarif journalier, utiliser des lignes différentes en inscrivant le montant facturé et le tarif journalier sur chacune des lignes.

3.2.4 Renseignements complémentaires (Section 4)

Inscrire les renseignements supplémentaires, s'il y a lieu (ex. intervention coûteuse).

[illegible]

3.2.5 Attestation de l'établissement (Section 5)

Nom et prénom de la personne autorisée : Inscrire en lettres majuscules le nom et le prénom de la personne autorisée.

Signature de la personne autorisée : La signature de la personne autorisée est obligatoire.

Date : Inscrire la date de la signature de la personne autorisée.

3.3 INSTRUCTIONS ET EXEMPLES DE FACTURATION

3.3.1 Hospitalisation d'une durée supérieure à un mois (séjour continu)

Lorsque l'hospitalisation d'une personne assurée s'étend sur une longue période (ex. plus d'un mois), les frais d'hospitalisation peuvent être réclamés une fois par mois sur des demandes de paiement distinctes.

EXEMPLE (1^{re} demande de paiement)



Demande de paiement
 Services internes dispensés au Québec
 à un résident d'une autre province ou
 d'un territoire

NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE CASE

Numéro de contrôle externe

1- Établissement

CODE DE L'ÉTABLISSEMENT	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT
ADRESSE (numéro, rue, localité)	
PROVINCE	CODE POSTAL

2- Patient

NUMÉRO DE LA « CARTE SANTÉ »	NOM ET PRÉNOM DE LA PERSONNE ASSURÉE INSCRITS SUR LA CARTE (LETTRES MAJUSCULES)
DATE D'EXPIRATION DE LA CARTE ANNÉE MOIS JOUR	PROVINCE QUI A DÉLIVRÉ LA CARTE
NOUVEAU-NÉ ☐	DATE DE NAISSANCE ANNÉE MOIS JOUR
SEXES ☐ M ☐ F	
ADRESSE (numéro, rue, localité)	
CODE POSTAL	

3- Détails de la demande

DATE D'ADMISSION	ANNÉE MOIS JOUR	DATE DE CONGÉ	ANNÉE MOIS JOUR	GENRE DE SÉJOUR	ACCIDENT ☐	CODE	DÉCÈS ☐
2 0 0 7 0 5 0 1				C			
CODE DE DIAGNOSTIC							
F 0 1 1							
CODE D'INTERVENTION							
1 L A 8 4 L A X X Q							
ATTRIBUT D'INTERVENTION							
S							

DATE DE L'INTERVENTION OU DE DÉBUT DE FACTURATION	DATE DE FIN DE FACTURATION	CODE DE SERVICE	TARIF JOURNALIER	NOMBRE DE JOURS	MONTANT FACTURÉ
2 0 0 7 0 5 0 1	2 0 0 7 0 5 3 1	401	1 1 0 0 0 0	31	3 4 1 0 0 0 0
TOTAL					3 4 1 0 0 0 0

4- Renseignements complémentaires

5- Attestation de l'établissement
 La personne qui signe au nom de l'établissement atteste que les renseignements mentionnés ci-dessus sont exacts.
 Nom et prénom de la personne autorisée _____
 Signature de la personne autorisée _____ (LETTRES MAJUSCULES)
 DATE ANNÉE MOIS JOUR

3885 266 06/03
Feuille blanche : RAMQ - Feuille jaune : Établissement

3.3.1 Hospitalisation d'une durée supérieure à un mois (séjour continu) (Suite)

EXEMPLE (2^e demande de paiement)

Régie de l'assurance maladie Québec		Demande de paiement Services internes dispensés au Québec à un résident d'une autre province ou d'un territoire		NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE CASE	
				Numéro de contrôle externe	
1- Établissement					
CODE DE L'ÉTABLISSEMENT		NOM DE L'ÉTABLISSEMENT			
ADRESSE (numéro, rue, localité)		PROVINCE		CODE POSTAL	
2- Patient					
NUMÉRO DE LA « CARTE SANTÉ »		NOM ET PRÉNOM DE LA PERSONNE ASSURÉE INSCRITS SUR LA CARTE (LETTRES MAJUSCULES)			
DATE D'EXPIRATION DE LA CARTE ANNÉE MOIS JOUR		PROVINCE QUI A DÉLIVRÉ LA CARTE		DATE DE NAISSANCE ANNÉE MOIS JOUR	
ADRESSE (numéro, rue, localité)		NOUVEAU-NÉ		SEXE M F	
				CODE POSTAL	
3- Détails de la demande					
DATE D'ADMISSION		DATE DE CONGÉ		GENRE DE SÉJOUR	
ANNÉE MOIS JOUR		ANNÉE MOIS JOUR		ANNÉE MOIS JOUR	
CODE DE DIAGNOSTIC		CODE		DÉCÈS	
CODE D'INTERVENTION		SITUATION		LIEU	
ATTRIBUT D'INTERVENTION		ÉTENDUE		ÉTENDUE	
DATE DE L'INTERVENTION OU DE DÉBUT DE FACTURATION		DATE DE FIN DE FACTURATION		CODE DE SERVICE	
ANNÉE MOIS JOUR		ANNÉE MOIS JOUR		TARIF JOURNALIER	
NOMBRE DE JOURS		MONTANT FACTURÉ			
TOTAL					
4- Renseignements complémentaires					
5- Attestation de l'établissement					
La personne qui signe au nom de l'établissement atteste que les renseignements mentionnés ci-dessus sont exacts.					
Nom et prénom de la personne autorisée					
Signature de la personne autorisée					
DATE ANNÉE MOIS JOUR					

Régie de
l'assurance maladie
Québec

Demande de paiement
Services internes dispensés au Québec
à un résident d'une autre province ou
d'un territoire

NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE CASE

Numéro de contrôle externe

1- Établissement

CODE DE L'ÉTABLISSEMENT NOM DE L'ÉTABLISSEMENT

ADRESSE (numéro, rue, localité)

PROVINCE

CODE POSTAL

2- Patient

NUMÉRO DE LA « CARTE SANTÉ »

NOM ET PRÉNOM DE LA PERSONNE ASSURÉE INSCRITS SUR LA CARTE (LETTRES MAJUSCULES)

DATE D'EXPIRATION DE LA CARTE

ANNÉE

MOIS

JOUR

PROVINCE QUI A DÉLIVRÉ LA CARTE

NOUVEAU-NÉ ☐

DATE DE NAISSANCE

ANNÉE

MOIS

JOUR

SEXE

☐ M ☐ F

ADRESSE (numéro, rue, localité)

CODE POSTAL

3- Détails de la demande

DATE D'ADMISSION

ANNÉE

MOIS

JOUR

DATE DE CONGÉ

ANNÉE

MOIS

JOUR

GENRE DE SEJOUR

N

ACCIDENT ☐

CODE

DÉCÈS ☐

CODE DE DIAGNOSTIC

Z

9

4

1

CODE D'INTERVENTION

1

H

Z

8

5

L

A

X

X

K

ATTRIBUT D'INTERVENTION

SITUATION

LIEU

ÉTENDUE

SITUATION

LIEU

ÉTENDUE

SITUATION

LIEU

ÉTENDUE

DATE DE L'INTERVENTION OU
DE DÉBUT DE FACTURATION

ANNÉE

MOIS

JOUR

DATE DE FIN DE FACTURATION

ANNÉE

MOIS

JOUR

CODE DE SERVICE

TARIF JOURNALIER

NOMBRE DE JOURS

MONTANT FACTURÉ

2 0 0 7 0 4 0 1

2 0 0 7 0 5 2 8

101

9 5 0 6 8 0 0

TOTAL

9 5 0 6 8 0 0

4- Renseignements complémentaires**5- Attestation de l'établissement**

La personne qui signe au nom de l'établissement atteste que les renseignements mentionnés ci-dessus sont exacts.

Nom et prénom de la personne autorisée

(LETTRES MAJUSCULES)

Signature de la personne autorisée

DATE

ANNÉE

MOIS

JOUR

3.3.2 Intervention chirurgicale très coûteuse (transplantation)

Lorsqu'une intervention chirurgicale très coûteuse (code de la série 100 « transplantation ») est facturée, vous devez inscrire, dans la case CODE DE SERVICE, le code numérique qui correspond à l'intervention et le montant dans la case MONTANT FACTURÉ.

Vous devez inscrire, dans la case DATE DE FIN DE FACTURATION, la date de fin de toute la période couvrant la transplantation.

Remarques :

- 1) Les services hospitaliers rendus au donneur d'un organe, maintenu artificiellement en vie, sont des services assurés par la province de résidence du donneur.
- 2) Les services hospitaliers rendus au donneur vivant sont assurés par la province de résidence du receveur de l'organe.
- 3) La rémunération de l'équipe chirurgicale qui prélève l'organe ainsi que les frais de transport sont des services assurés par la province de résidence du receveur. Ces services sont inclus dans le tarif interprovincial pour les interventions coûteuses. Toutefois, la rémunération du chirurgien pour le prélèvement et son temps de déplacement ne sont pas inclus dans ce tarif.

CODE DE SERVICE DE LA SÉRIE 100 : TRANSPLANTATION

100	=	acquisition d'organe hors Canada
101	=	coeur
102	=	coeur-poumons
103	=	poumons
104	=	foie
106	=	rein
108	=	rein et pancréas

Régie de
l'assurance maladie
Québec

Demande de paiement
Services internes dispensés au Québec
à un résident d'une autre province ou
d'un territoire

— NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE CASE —

1- Établissement

CODE DE L'ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT

ADRESSE (numéro, rue, localité)

PROVINCE

CODE POSTAL

2- Patient

NUMÉRO DE LA « CARTE SANTÉ »

NOM ET PRÉNOM DE LA PERSONNE ASSURÉE INSCRITS SUR LA CARTE (LETTRES MAJUSCULES)

DATE D'EXPIRATION DE LA CARTE

PROVINCE QUI A DELIVRÉ LA CARTE

NOUVEAU-NÉ ☐

DATE DE NAISSANCE

SEXE

ADRESSE (numéro, rue, localité)

CODE POSTAL

3- Détails de la demande

DATE D'ADMISSION

DATE DE CONGÉ

CODE DE DIAGNOSTIC

CODE D'INTERVENTION

ATTRIBUT D'INTERVENTION

DATE DE L'INTERVENTION OU DE DÉBUT DE FACTURATION

DATE DE FIN DE FACTURATION

CODE DE SERVICE

TARIF JOURNALIER

NOMBRE DE JOURS

MONTANT FACTURÉ

TOTAL

4- Renseignements complémentaires

5- Attestation de l'établissement

La personne qui signe au nom de l'établissement atteste que les renseignements mentionnés ci-dessus sont exacts.

Nom et prénom de la personne autorisée

Signature de la personne autorisée

(LETTRES MAJUSCULES)

DATE

ANNÉE

MOIS

JOUR

3885 266 06/03

Feuille blanche : **RAMQ** - Feuille jaune : **Établissement**

CODE DE SERVICE DE LA SÉRIE 300 : implants

MAJ 16 / mai 2007 / 99

3.3.4 Interventions cardiovasculaires

Régie de l'assurance maladie Québec  **Demande de paiement**
Services internes dispensés au Québec
à un résident d'une autre province ou
d'un territoire

NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE CASE

Numéro de contrôle externe

1- Établissement

CODE DE L'ÉTABLISSEMENT NOM DE L'ÉTABLISSEMENT

ADRESSE (numéro, rue, localité) PROVINCE CODE POSTAL

2- Patient

NUMÉRO DE LA « CARTE SANTÉ » NOM ET PRÉNOM DE LA PERSONNE ASSURÉE INSCRITS SUR LA CARTE (LETTRES MAJUSCULES)

DATE D'EXPIRATION DE LA CARTE ANNÉE MOIS JOUR PROVINCE QUI A DÉLIVRÉ LA CARTE NOUVEAU-NÉ ☐ DATE DE NAISSANCE ANNÉE MOIS JOUR SEXE ☐ M ☐ F

ADRESSE (numéro, rue, localité) CODE POSTAL

3- Détails de la demande

DATE D'ADMISSION ANNÉE MOIS JOUR DATE DE CONGÉ ANNÉE MOIS JOUR GENRE DE SÉJOUR ACCIDENT ☐ CODE DÉCÈS ☐

CODE DE DIAGNOSTIC I 9 7 1

CODE D'INTERVENTION 1 H A 8 0 Q B X X A

ATTRIBUT D'INTERVENTION SITUATION LIEU ÉTENDUE SITUATION LIEU ÉTENDUE

DATE DE L'INTERVENTION OU DE DÉBUT DE FACTURATION			DATE DE FIN DE FACTURATION			CODE DE SERVICE	TARIF JOURNALIER	NOMBRE DE JOURS	MONTANT FACTURÉ
ANNÉE	MOIS	JOUR	ANNÉE	MOIS	JOUR				
2	0	7	0	5	0	401	1 1 0 0 0 0	20	2 2 0 0 0 0
2	0	7	0	5	0	501			2 4 0 0 0 0
TOTAL									4 6 0 0 0 0

4- Renseignements complémentaires

5- Attestation de l'établissement

La personne qui signe au nom de l'établissement atteste que les renseignements mentionnés ci-dessus sont exacts.

Nom et prénom de la personne autorisée

Signature de la personne autorisée (LETTRES MAJUSCULES) DATE ANNÉE MOIS JOUR

3885 266 06/03 Feuille blanche : RAMQ - Feuille jaune : Établissement

Les interventions cardiovasculaires de la série des codes 500 doivent être facturées séparément de la période d'hospitalisation. Veuillez inscrire dans la case DATE DE L'INTERVENTION OU DE DÉBUT DE FACTURATION, la date de l'intervention, dans la case CODE DE SERVICE le code numérique correspondant à l'intervention et dans la case MONTANT FACTURÉ, le tarif de l'intervention. Le tarif journalier de l'hospitalisation s'ajoute au tarif de l'intervention.

CODE DE SERVICE DE LA SÉRIE 500 : interventions cardiovasculaires

- 501 = Chirurgie cardiaque sans remplacement valvulaire
- 502 = Chirurgie cardiaque avec remplacement valvulaire
- 503 = Cathétérisme cardiaque sans tuteur
- 504 = Cathétérisme cardiaque avec tuteur
- # 505 = Implantation ou remplacement de stimulateur cardiaque (à l'exception des défibrillateurs-stimulateurs combinés)

[illegible]

3.3.5 Greffe de moelle osseuse et de cellules souches

Le tarif de la greffe de la moelle osseuse et des cellules souches de la série des codes 600 remplace le tarif journalier d'hospitalisation.

Lorsque le séjour est supérieur au séjour maximal, le tarif quotidien majoré est ajouté pour chaque jour au-delà du séjour maximal. Dans ce cas, une nouvelle ligne de service doit être utilisée pour facturer cette période.

Veuillez inscrire dans la case DATE DE L'INTERVENTION OU DE DÉBUT DE FACTURATION, la date de l'intervention, dans la case DATE DE FIN FACTURATION, la date de fin de la facturation, dans la case CODE DE SERVICE le code numérique correspondant à l'intervention, dans la case TARIF JOURNALIER, le tarif journalier en fonction du code de l'intervention et dans la case MONTANT FACTURÉ, le tarif de l'intervention ou le montant facturé.

CODE DE SERVICE DE LA SÉRIE 600 : greffe de moelle osseuse et de cellules souches

- 600 = Coût de l'acquisition (à l'extérieur du Canada)
- 601 = Greffe autologue – chez l'adulte (congé en moins de 72 heures)
- 602 = Greffe autologue – chez l'enfant (congé en moins de 72 heures)
- 603 = Greffe autologue – chez l'adulte (congé après plus de 72 heures)
- 604 = Greffe autologue – chez l'enfant (congé après plus de 72 heures)
- # 605 = Greffe allogénique – chez l'adulte (donneur apparenté au patient)
- 606 = Greffe allogénique – chez l'enfant
- # 607 = Greffe allogénique – adulte/patient (donneur compatible non apparenté - DCNA)

Régie de l'assurance maladie Québec 		Déclaration d'assurance hospitalisation Hospital Insurance Declaration Services internes dispensés au Québec Inpatient services provided in Québec to a resident of another province or territory		NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE CASE/LEAVE THIS SPACE BLANK	
		Numéro de contrôle externe/External control number			
Établissement 1					
Code de l'établissement		Nom de l'établissement		Date d'admission Année Mois Jour	
Adresse (numéro, rue, localité)				CODE POSTAL	
Patient 2					
Fournir tous les renseignements inscrits sur la « carte santé » - Provide all information appearing on health card					
NUMÉRO DE LA « CARTE SANTÉ » HEALTH CARD NUMBER		Nom et prénom de la personne assurée en lettres majuscules Last name and first name of insured person, in block letters			Numéro de téléphone Phone Number
Date de naissance - Birthdate Année Mois Jour YEAR MONTH DAY		Sexe - Sex ☐ M ☐ F	Province ayant délivré la carte Province that issued card	Date d'entrée en vigueur de la carte Effective date of card Année Mois Jour Year Month Day	Date d'expiration de la carte Expiry date of card Année Mois Jour Year Month Day
Adresse (numéro, rue, localité) - Address (number, street, locality)				Province	CODE POSTAL POSTAL CODE
Résidence temporaire au Québec - Temporary residence in Québec 3					
Adresse (numéro, rue, localité) Address (number, street, locality)			Province Québec	CODE POSTAL POSTAL CODE	Numéro de téléphone Phone Number
Raison pour laquelle le patient reçoit au Québec des services hospitaliers assurés par la province d'origine (ayant délivré la carte) : Reason for which patient receives hospital services in Québec that are insured by patient's province of origin			Durée prévue du séjour - Anticipated duration of stay		
☐ VACANCES/EN TRANSIT VACATION/IN TRANSIT ☐ RECOMMANDATION D'UN MÉDECIN REFERRAL BY A PHYSICIAN ☐ EMPLOI TEMPORAIRE/AFFAIRES TEMPORARY EMPLOYMENT/BUSINESS ☐ Le patient attend de devenir admissible au régime d'assurance maladie de la province ci-dessous (autre que le Québec) : Patient is awaiting eligibility for the health insurance plan of the province indicated below (other than Québec):			Études : EDUCATION : Préciser : SPECIFY : NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : NAME OF FACILITY :		
			DU - FROM Année Mois Jour Year Month Day	AU - TO Année Mois Jour Year Month Day	
Date d'inscription au régime d'assurance maladie de cette province Date of registration for health insurance plan of that province			ANNÉE YEAR	MOIS MONTH	
Adresse dans cette province (numéro, rue, localité) Address in that province (number, street, locality)			Province	CODE POSTAL POSTAL CODE	Numéro de téléphone Phone Number
Installation permanente au Québec - Permanent establishment of residence in Québec 4					
Adresse permanente au Québec Permanent address in Québec			Province Québec	CODE POSTAL POSTAL CODE	Numéro de téléphone Phone Number
Dernière adresse dans la province ayant délivré la « carte santé » Last address in province that issued health card			Province	CODE POSTAL POSTAL CODE	Numéro de téléphone Phone Number
Date du départ de la province ayant délivré la « carte santé » Date of departure from province that issued health card Année Mois Jour Year Month Day			☐ Date du début de l'installation permanente au Québec Date of beginning of permanent residence in Québec Année Mois Jour Year Month Day		
Déclaration du patient ou de son représentant - Declaration by patient or by patient's representative 5					
Par la présente, je déclare que les renseignements fournis ci-dessus sont vrais, exacts et complets. Je déclare également que je suis admissible (ou je déclare que le patient que je représente est admissible) aux services hospitaliers assurés par la province d'origine (ayant délivré la carte). Je fais ces déclarations croyant qu'elles sont véridiques et sachant qu'elles ont la même valeur que si elles étaient faites en vertu de la Loi sur la preuve au Canada. De plus, je déclare (ou je déclare pour le patient que je représente) être informé que les renseignements nécessaires seront communiqués aux organismes administratifs concernés en vue de la facturation de ces services à ma province d'origine. I hereby declare that the information provided is true, accurate and complete. I further declare that I am eligible (or that the patient I represent is eligible) for hospital services insured by my province of origin (the province that issued the card). I am making these declarations believing that they are true and knowing that they have the same value as though made under the Canada Evidence Act. In addition, I consent to the disclosure of the necessary information to the administrative organizations concerned for the purpose of billing these services to my province of origin.					
SIGNATURE DE LA PERSONNE QUI FAIT CETTE DÉCLARATION SIGNATURE OF PERSON MAKING DECLARATION		SIGNATURE DU TÉMOIN (REPRÉSENTANT DE L'ÉTABLISSEMENT) SIGNATURE OF WITNESS (REPRESENTATIVE OF FACILITY)		Date	
Nom du représentant du patient en lettres majuscules Name of patient's representative, in block letters		Lien avec le patient Relationship to patient ☐ Père, mère ou tuteur Father, mother or guardian ☐ Préciser Specify			
Adresse de la personne qui fait cette déclaration, si ce n'est pas le patient Address of person making this declaration, if not the patient ☐ Même que celle du patient Same as that of patient		Province	CODE POSTAL POSTAL CODE	Numéro de téléphone Phone Number	

3716 266 04/09

Blanche : RAMQ – Jaune : Établissement – Rose : Patient / White: RAMQ – Yellow: Facility – Pink: Patient

3.4 DESCRIPTION DE LA DÉCLARATION D'ASSURANCE HOSPITALISATION (*Formulaire n° 3716*)

Le formulaire de déclaration d'assurance hospitalisation doit être gardé dans les dossiers de l'établissement. Ce formulaire comporte 5 sections :

1. Établissement;
2. Patient;
3. Résidence temporaire au Québec;
4. Déménagement permanent au Québec;
5. Déclaration du patient ou de son représentant.

Régie de l'assurance maladie Québec 		Déclaration d'assurance hospitalisation Hospital Insurance Declaration Services internes dispensés au Québec à un résident d'une autre province ou d'un territoire Inpatient services provided in Québec to a resident of another province or territory		NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE CASE/LEAVE THIS SPACE BLANK	
		Numéro de contrôle externe/External control number 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 A B C D E			
Établissement Code de l'établissement 5 4 3 2 1		Nom de l'établissement Centre hospitalier fictif		Date d'admission Année Mois Jour 2 0 0 7 0 4 1	
Adresse (numéro, rue, localité) 333, rue des Convalescents				CODE POSTAL G 0 A 0 T 0	
Patient Fournir tous les renseignements inscrits sur la « carte santé » - Provide all information appearing on health card					
NUMÉRO DE LA « CARTE SANTÉ » HEALTH CARD NUMBER		Nom et prénom de la personne assurée en lettres majuscules Last name and first name of insured person, in block letters		Numéro de téléphone Phone Number	
Date de naissance - Birthdate Année Mois Jour ☐ M ☐ F		Province ayant délivré la carte Province that issued card		Date d'entrée en vigueur de la carte Effective date of card	
Date d'expiration de la carte Expiry date of card		Année Mois Jour		Date d'expiration de la carte Expiry date of card	
Adresse (numéro, rue, localité) - Address (number, street, locality)				Province CODE POSTAL POSTAL CODE	
Résidence temporaire au Québec - Temporary residence in Québec					
Adresse (numéro, rue, localité) Address (number, street, locality)		Province Québec		CODE POSTAL POSTAL CODE	
Raison pour laquelle le patient reçoit au Québec des services hospitaliers assurés par la province d'origine (ayant délivré la carte) : Reason for which patient receives hospital services in Québec that are insured by patient's province of origin		Durée prévue du séjour - Anticipated duration of stay			
☐ VACANCES/EN TRANSIT VACATION/IN TRANSIT ☐ RECOMMANDATION D'UN MÉDECIN REFERRAL BY A PHYSICIAN ☐ EMPLOI TEMPORAIRE/AFFAIRES TEMPORARY EMPLOYMENT/BUSINESS		☐ ÉTUDES : EDUCATION : ☐ PRÉCISER : SPECIFY :		DU - FROM Année Mois Jour AU - TO Année Mois Jour	
☐ Le patient attend de devenir admissible au régime d'assurance maladie de la province ci-dessous (autre que le Québec) : Patient is awaiting eligibility for the health insurance plan of the province indicated below (other than Québec) :		Date d'inscription au régime d'assurance maladie de cette province Date of registration for health insurance plan of that province			
Adresse dans cette province (numéro, rue, localité) Address in that province (number, street, locality)		Province CODE POSTAL POSTAL CODE		Numéro de téléphone Phone Number	
Installation permanente au Québec - Permanent establishment of residence in Québec					
Adresse permanente au Québec Permanent address in Québec		Province Québec		CODE POSTAL POSTAL CODE	
Dernière adresse dans la province ayant délivré la « carte santé » Last address in province that issued health card		Province CODE POSTAL POSTAL CODE		Numéro de téléphone Phone Number	
Date du départ de la province ayant délivré la « carte santé » Date of departure from province that issued health card		☐ Date du début de l'installation permanente au Québec Date of beginning of permanent residence in Québec		Année Mois Jour	
Déclaration du patient ou de son représentant - Declaration by patient or by patient's representative					
Par la présente, je déclare que les renseignements fournis ci-dessus sont vrais, exacts et complets. Je déclare également que je suis admissible (ou je déclare que le patient que je représente est admissible) aux services hospitaliers assurés par la province d'origine (ayant délivré la carte). Je fais ces déclarations croyant qu'elles sont véridiques et sachant qu'elles ont la même valeur que si elles étaient faites en vertu de la Loi sur la preuve au Canada. De plus, je déclare (ou je déclare pour le patient que je représente) être informé que les renseignements nécessaires seront communiqués aux organismes administratifs concernés en vue de la facturation de ces services à ma province d'origine. I hereby declare that the information provided is true, accurate and complete. I further declare that I am eligible (or that the patient I represent is eligible) for hospital services insured by my province of origin (the province that issued the card). I am making these declarations believing that they are true and knowing that they have the same value as though made under the <i>Canada Evidence Act</i> . In addition, I consent to the disclosure of the necessary information to the administrative organizations concerned for the purpose of billing these services to my province of origin.					
SIGNATURE DE LA PERSONNE QUI FAIT CETTE DÉCLARATION SIGNATURE OF PERSON MAKING DECLARATION		SIGNATURE DU TÉMOIN (REPRÉSENTANT DE L'ÉTABLISSEMENT) SIGNATURE OF WITNESS (REPRESENTATIVE OF FACILITY)		Date	
Nom du représentant du patient en lettres majuscules Name of patient's representative, in block letters		Lien avec le patient Relationship to patient ☐ Père, mère ou tuteur Father, mother or guardian			
Adresse de la personne qui fait cette déclaration, si ce n'est pas le patient Address of person making this declaration, if not the patient ☐ Même que celle du patient Same as that of patient		Province CODE POSTAL POSTAL CODE		Numéro de téléphone Phone Number	

3716 266 04/09

Blanche : RAMQ - Jaune : Établissement - Rose : Patient / White: RAMQ - Yellow: Facility - Pink: Patient

3.5 RÉDACTION DE LA DÉCLARATION D'ASSURANCE HOSPITALISATION# **3.5.1 Établissement** (*Section 1*)

Code de l'établissement : Inscrire le code de l'établissement qui vous a été attribué (code de 5 chiffres). L'utilisation de ce code permet à la Régie de procéder au remboursement dans un meilleur délai.

Nom de l'établissement : Inscrire le nom de l'établissement.

Adresse : Inscrire l'adresse complète de l'établissement.

Province : Inscrire la province de l'établissement.

Code postal : Inscrire le code postal dans la case prévue à cette fin.

N° de contrôle externe : Inscrire votre numéro de contrôle (maximum 15 caractères alphanumériques).

Régie de l'assurance maladie Québec 		Déclaration d'assurance hospitalisation Hospital Insurance Declaration Services internes dispensés au Québec Inpatient services provided in Québec to a resident of another province or territory		NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE CASE/LEAVE THIS SPACE BLANK			
		Numéro de contrôle externe/External control number					
Établissement							
Code de l'établissement		Nom de l'établissement			Date d'admission		
					Année Mois Jour		
Adresse (numéro, rue, localité)					CODE POSTAL		
Patient Fournir tous les renseignements inscrits sur la « carte santé » - Provide all information appearing on health card							
NUMÉRO DE LA « CARTE SANTÉ » HEALTH CARD NUMBER		Nom et prénom de la personne assurée en lettres majuscules Last name and first name of insured person, in block letters			Numéro de téléphone Phone Number		
1 2 3 4 5 6 7 8 9		SMITH JOHN			123 456-7890		
Date de naissance - Birthdate		Sexe - Sex		Province ayant délivré la carte Province that issued card		Date d'entrée en vigueur de la carte Effective date of card	
Année Mois Jour		☒ M ☐ F		Ontario		Année Mois Jour	
1967 12 01						2008 12 01	
Adresse (numéro, rue, localité) - Address (number, street, locality)				Province		CODE POSTAL POSTAL CODE	
123, rue du Patient, Ville du Patient				Ontario		K 1 H 0 T 0	
Résidence temporaire au Québec - Temporary residence in Québec							
Adresse (numéro, rue, localité) Address (number, street, locality)				Province Québec		CODE POSTAL POSTAL CODE	
						Numéro de téléphone Phone Number	
						()	
Raison pour laquelle le patient reçoit au Québec des services hospitaliers assurés par la province d'origine (ayant délivré la carte) : Reason for which patient receives hospital services in Québec that are insured by patient's province of origin				Durée prévue du séjour - Anticipated duration of stay			
☐ VACANCES/EN TRANSIT VACATION/IN TRANSIT ☐ RECOMMANDATION D'UN MÉDECIN REFERRAL BY A PHYSICIAN ☐ EMPLOI TEMPORAIRE/AFFAIRES TEMPORARY EMPLOYMENT/BUSINESS ☐ Le patient attend de devenir admissible au régime d'assurance maladie de la province ci-dessous (autre que le Québec) : Patient is awaiting eligibility for the health insurance plan of the province indicated below (other than Québec):				☐ ÉTUDES : EDUCATION: NOM DE L'ÉTABLISSEMENT (NAME OF EDUCATIONAL INSTITUTION) ☐ PRÉCISER : SPECIFY:			
				DU - FROM AU - TO Année Mois Jour Année Mois Jour Year Month Day Year Month Day			
				Date d'inscription au régime d'assurance maladie de cette province Date of registration for health insurance plan of that province Année Mois YEAR MONTH			
				Adresse dans cette province (numéro, rue, localité) Address in that province (number, street, locality) Province CODE POSTAL POSTAL CODE Numéro de téléphone Phone Number ()			
Installation permanente au Québec - Permanent establishment of residence in Québec							
Adresse permanente au Québec Permanent address in Québec				Province Québec		CODE POSTAL POSTAL CODE	
						Numéro de téléphone Phone Number	
						()	
Dernière adresse dans la province ayant délivré la « carte santé » Last address in province that issued health card				Province		CODE POSTAL POSTAL CODE	
						Numéro de téléphone Phone Number	
						()	
Date du départ de la province ayant délivré la « carte santé » Date of departure from province that issued health card				☐ Date du début de l'installation permanente au Québec Date of beginning of permanent residence in Québec		Année Mois Jour	
						Year Month Day	
Déclaration du patient ou de son représentant - Declaration by patient or by patient's representative							
Par la présente, je déclare que les renseignements fournis ci-dessus sont vrais, exacts et complets. Je déclare également que je suis admissible (ou je déclare que le patient que je représente est admissible) aux services hospitaliers assurés par la province d'origine (ayant délivré la carte). Je fais ces déclarations croyant qu'elles sont véridiques et sachant qu'elles ont la même valeur que si elles étaient faites en vertu de la Loi sur la preuve au Canada. De plus, je déclare (ou je déclare pour le patient que je représente) être informé que les renseignements nécessaires seront communiqués aux organismes administratifs concernés en vue de la facturation de ces services à ma province d'origine. I hereby declare that the information provided is true, accurate and complete. I further declare that I am eligible (or that the patient I represent is eligible) for hospital services insured by my province of origin (the province that issued the card). I am making these declarations believing that they are true and knowing that they have the same value as though made under the <i>Canada Evidence Act</i> . In addition, I consent to the disclosure of the necessary information to the administrative organizations concerned for the purpose of billing these services to my province of origin.							
SIGNATURE DE LA PERSONNE QUI FAIT CETTE DÉCLARATION SIGNATURE OF PERSON MAKING DECLARATION			SIGNATURE DU TÉMOIN (REPRÉSENTANT DE L'ÉTABLISSEMENT) SIGNATURE OF WITNESS (REPRESENTATIVE OF FACILITY)		Date		
Nom du représentant du patient en lettres majuscules Name of patient's representative, in block letters			Lien avec le patient Relationship to patient				
			☐ Père, mère ou tuteur Father, mother or guardian				
			☐ Préciser Specify				
Adresse de la personne qui fait cette déclaration, si ce n'est pas le patient Address of person making this declaration, if not the patient			Province		CODE POSTAL POSTAL CODE		
☐ Même que celle du patient Same as that of patient					Numéro de téléphone Phone Number		
					()		

3716 266 04/09

Blanche : RAMQ - Jaune : Établissement - Rose : Patient / White: RAMQ - Yellow: Facility - Pink: Patient

3.5.2 Patient (Section 2)

- # **Numéro de la « CARTE SANTÉ »** : Inscrire le numéro de la carte santé de la personne assurée. S'il s'agit d'un nouveau-né qui n'a pas encore sa carte santé (jusqu'à 12 mois), inscrire le numéro de la carte santé de la mère ou du père. S'assurer que la carte est valide en vérifiant la date d'expiration.

Nom et prénom de la personne assurée inscrits sur la carte : Nom et prénom usuels inscrits sur la carte d'assurance santé (nom de famille, à la naissance). Il est important d'inscrire cette information en lettres majuscules.

Numéro de téléphone : Numéro de téléphone du patient.

Date de naissance : Inscrire la date de naissance de la personne assurée selon le système international (AAAA - MM - JJ).

Sexe : Inscrire le sexe de la personne assurée (F= féminin, M= masculin).

Province émettrice de la carte : Inscrire le nom de la province ou du territoire ayant délivré la carte santé.

Date d'entrée en vigueur de la carte : Inscrire la date d'entrée en vigueur de la carte, s'il y a lieu.

Date d'expiration de la carte : Inscrire la date d'expiration indiquée sur la carte santé, s'il y a lieu.

Nouveau-né : Cocher s'il s'agit d'un nouveau-né et que le numéro d'assurance maladie de la mère ou du père est utilisé.

Adresse : Adresse permanente de la personne assurée.

Province : Province de la personne assurée.

- # **Code postal** : Code postal de l'adresse permanente de la personne assurée.

Régie de l'assurance maladie Québec 		Déclaration d'assurance hospitalisation Hospital Insurance Declaration Services internes dispensés au Québec à un résident d'une autre province ou d'un territoire Inpatient services provided in Québec to a resident of another province or territory		NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE CASE/LEAVE THIS SPACE BLANK	
		Numéro de contrôle externe/External control number			
Établissement Code de l'établissement		Nom de l'établissement		Date d'admission Année Mois Jour	
Adresse (numéro, rue, localité)				CODE POSTAL	
#					
Patient Fournir tous les renseignements inscrits sur la « carte santé » - Provide all information appearing on health card					
NUMÉRO DE LA « CARTE SANTÉ » HEALTH CARD NUMBER		Nom et prénom de la personne assurée en lettres majuscules Last name and first name of insured person, in block letters		Numéro de téléphone Phone Number	
Date de naissance - Birthdate Année Mois Jour YEAR MONTH DAY		Sexe - Sex ☐ M ☐ F		Province ayant délivré la carte Province that issued card	
Date d'entrée en vigueur de la carte Effective date of card		Date d'expiration de la carte Expiry date of card		Année Mois Jour Year Month Day	
Adresse (numéro, rue, localité) - Address (number, street, locality)				Province CODE POSTAL POSTAL CODE	
SPÉCIMEN					
Résidence temporaire au Québec - Temporary residence in Québec					
Adresse (numéro, rue, localité) Address (number, street, locality)		Province Québec		CODE POSTAL POSTAL CODE	
123, rue de l'Hôtel, Québec		G 1 C 0 T 0		Numéro de téléphone Phone Number (418) 123-4567	
Raison pour laquelle le patient reçoit au Québec des services hospitaliers assurés par la province d'origine (ayant délivré la carte) : Reason for which patient receives hospital services in Québec that are insured by patient's province of origin			Durée prévue du séjour - Anticipated duration of stay		
☒ VACANCES/EN TRANSIT VACATION/IN TRANSIT ☐ RECOMMANDATION D'UN MÉDECIN REFERRAL BY A PHYSICIAN ☐ EMPLOI TEMPORAIRE/AFFAIRES TEMPORARY EMPLOYMENT/BUSINESS			☐ ÉTUDES : EDUCATION : NOM DE L'ÉTABLISSEMENT - NAME OF EDUCATIONAL INSTITUTION		
☐ Le patient attend de devenir admissible au régime d'assurance maladie de la province ci-dessous (autre que le Québec) : Patient is awaiting eligibility for the health insurance plan of the province indicated below (other than Québec) :			Date d'inscription au régime d'assurance maladie de cette province Date of registration for health insurance plan of that province		
Adresse dans cette province (numéro, rue, localité) Address in that province (number, street, locality)			Province CODE POSTAL POSTAL CODE		Numéro de téléphone Phone Number
Installation permanente au Québec - Permanent establishment of residence in Québec					
Adresse permanente au Québec Permanent address in Québec		Province Québec		CODE POSTAL POSTAL CODE	
Dernière adresse dans la province ayant délivré la « carte santé » Last address in province that issued health card		Province		CODE POSTAL POSTAL CODE	
Date du départ de la province ayant délivré la « carte santé » Date of departure from province that issued health card		Date du début de l'installation permanente au Québec Date of beginning of permanent residence in Québec		Année Mois Jour Year Month Day	
Déclaration du patient ou de son représentant - Declaration by patient or by patient's representative					
Par la présente, je déclare que les renseignements fournis ci-dessus sont vrais, exacts et complets. Je déclare également que je suis admissible (ou je déclare que le patient que je représente est admissible) aux services hospitaliers assurés par la province d'origine (ayant délivré la carte). Je fais ces déclarations croyant qu'elles sont véridiques et sachant qu'elles ont la même valeur que si elles étaient faites en vertu de la Loi sur la preuve au Canada. De plus, je déclare (ou je déclare pour le patient que je représente) être informé que les renseignements nécessaires seront communiqués aux organismes administratifs concernés en vue de la facturation de ces services à ma province d'origine. I hereby declare that the information provided is true, accurate and complete. I further declare that I am eligible (or that the patient I represent is eligible) for hospital services insured by my province of origin (the province that issued the card). I am making these declarations believing that they are true and knowing that they have the same value as though made under the Canada Evidence Act. In addition, I consent to the disclosure of the necessary information to the administrative organizations concerned for the purpose of billing these services to my province of origin.					
SIGNATURE DE LA PERSONNE QUI FAIT CETTE DÉCLARATION SIGNATURE OF PERSON MAKING DECLARATION		SIGNATURE DU TÉMOIN (REPRÉSENTANT DE L'ÉTABLISSEMENT) SIGNATURE OF WITNESS (REPRESENTATIVE OF FACILITY)		Date	
Nom du représentant du patient en lettres majuscules Name of patient's representative, in block letters		Lien avec le patient Relationship to patient ☐ Père, mère ou tuteur Father, mother or guardian			
Adresse de la personne qui fait cette déclaration, si ce n'est pas le patient Address of person making this declaration, if not the patient		Province CODE POSTAL POSTAL CODE			
☐ Même que celle du patient Same as that of patient		Numéro de téléphone Phone Number			
3716 266 04/09 Blanche : RAMQ - Jaune : Établissement - Rose : Patient / White: RAMQ - Yellow: Facility - Pink: Patient					

3.5.3 Résidence temporaire au Québec (Section 3)

Adresse (numéro, rue, localité) : Inscrire l'adresse de résidence du patient lors de son séjour au Québec.

Province : Ce champ est toujours Québec.

Code postal : Code postal de l'adresse de résidence du patient lors de son séjour au Québec.

Numéro de téléphone : Numéro de téléphone du patient lors de son séjour au Québec.

Raison pour laquelle le patient reçoit au Québec des services hospitaliers assurés par la province d'origine émettrice de la carte : Il faut cocher l'une des cases suivantes :

Vacances/en transit

Recommandation d'un médecin

Emploi temporaire/affaires

Études : Si cette case est cochée, indiquer le nom de l'établissement d'enseignement.

Préciser : Dans tous les autres cas, cocher cette case et préciser la raison.

Durée prévue du séjour : Inscrire la date de début et de fin prévue du séjour.

Le patient attend de devenir admissible au régime d'assurance maladie de la province ci-dessous (autre que le Québec) : Inscrire le nom de la province.

Date d'inscription au régime d'assurance maladie de cette province : Inscrire la date.

Adresse dans cette province (numéro, rue, localité) : Inscrire l'adresse de résidence dans la province en question.

Province : Inscrire la province.

Code postal : Inscrire le code postal de la résidence du patient dans cette province.

Numéro de téléphone : Inscrire le numéro de téléphone du patient dans cette province.

Régie de l'assurance maladie Québec 		Déclaration d'assurance hospitalisation Hospital Insurance Declaration Services internes dispensés au Québec à un résident d'une autre province ou d'un territoire Inpatient services provided in Québec to a resident of another province or territory		NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE CASE/LEAVE THIS SPACE BLANK	
Établissement Code de l'établissement _____ Nom de l'établissement _____ Adresse (numéro, rue, localité) _____ CODE POSTAL _____		Numéro de contrôle externe/External control number _____ Date d'admission Année: _____ Mois: _____ Jour: _____			
Patient Fournir tous les renseignements inscrits sur la « carte santé » - Provide all information appearing on health card					
NUMÉRO DE LA « CARTE SANTÉ » HEALTH CARD NUMBER _____		Nom et prénom de la personne assurée en lettres majuscules Last name and first name of insured person, in block letters _____		Numéro de téléphone Phone Number () _____	
Date de naissance - Birthdate Année: _____ Mois: _____ Jour: _____ Sexe - Sex ☐ M ☐ F		Province ayant délivré la carte Province that issued card _____		Date d'entrée en vigueur de la carte Effective date of card Année: _____ Mois: _____ Jour: _____	
Date d'expiration de la carte Expiry date of card Année: _____ Mois: _____ Jour: _____		Adresse (numéro, rue, localité) - Address (number, street, locality) _____ Province _____ CODE POSTAL POSTAL CODE _____			
Résidence temporaire au Québec - Temporary residence in Québec					
Adresse (numéro, rue, localité) Address (number, street, locality) _____		Province Québec		CODE POSTAL POSTAL CODE _____	
Numéro de téléphone Phone Number () _____		Raison pour laquelle le patient reçoit au Québec des services hospitaliers assurés par la province d'origine (ayant délivré la carte): Reason for which patient receives hospital services in Québec that are insured by patient's province of origin ☐ VACANCES/EN TRANSIT VACATION/IN TRANSIT ☐ RECOMMANDATION D'UN MÉDECIN REFERRAL BY A PHYSICIAN ☐ EMPLOI TEMPORAIRE/AFFAIRES TEMPORARY EMPLOYMENT/BUSINESS ☐ Le patient attend de devenir admissible au régime d'assurance maladie de la province ci-dessous (autre que le Québec): Patient is awaiting eligibility for the health insurance plan of the province indicated below (other than Québec): _____			
Études: EDUCATION: _____ Préciser: SPECIFY: _____		NOM DE L'ÉTABLISSEMENT (NAME OF HOSPITAL/CLINIC) _____		Durée prévue du séjour - Anticipated duration of stay DU - FROM Année: _____ Mois: _____ Jour: _____ AU - TO Année: _____ Mois: _____ Jour: _____	
Adresse dans cette province (numéro, rue, localité) Address in that province (number, street, locality) _____		Province _____		CODE POSTAL POSTAL CODE _____	
Numéro de téléphone Phone Number () _____		Date d'inscription au régime d'assurance maladie de cette province Date of registration for health insurance plan of that province Année: _____ Mois: _____			
Installation permanente au Québec - Permanent establishment of residence in Québec					
Adresse permanente au Québec Permanent address in Québec 123, rue Nouvelle, Québec		Province Québec		CODE POSTAL POSTAL CODE G 1 C 0 T 0	
Dernière adresse dans la province ayant délivré la « carte santé » Last address in province that issued health card 123, rue du Patient, Ville du Patient		Province Ontario		CODE POSTAL POSTAL CODE K 1 H 0 T 0	
Date du départ de la province ayant délivré la « carte santé » Date of departure from province that issued health card Année: 2007 Mois: 04 Jour: 1		☒ Date du début de l'installation permanente au Québec Date of beginning of permanent residence in Québec Année: 2007 Mois: 04 Jour: 2		Numéro de téléphone Phone Number (418) 123-4567 (123) 456-7890	
Déclaration du patient ou de son représentant - Declaration by patient or by patient's representative					
Par la présente, je déclare que les renseignements fournis ci-dessus sont vrais, exacts et complets. Je déclare également que je suis admissible (ou je déclare que le patient que je représente est admissible) aux services hospitaliers assurés par la province d'origine (ayant délivré la carte). Je fais ces déclarations croyant qu'elles sont véridiques et sachant qu'elles ont la même valeur que si elles étaient faites en vertu de la Loi sur la preuve au Canada. De plus, je déclare (ou je déclare pour le patient que je représente) être informé que les renseignements nécessaires seront communiqués aux organismes administratifs concernés en vue de la facturation de ces services à ma province d'origine. I hereby declare that the information provided is true, accurate and complete. I further declare that I am eligible (or that the patient I represent is eligible) for hospital services insured by my province of origin (the province that issued the card). I am making these declarations believing that they are true and knowing that they have the same value as though made under the <i>Canada Evidence Act</i> . In addition, I consent to the disclosure of the necessary information to the administrative organizations concerned for the purpose of billing these services to my province of origin.					
SIGNATURE DE LA PERSONNE QUI FAIT CETTE DÉCLARATION SIGNATURE OF PERSON MAKING DECLARATION _____		SIGNATURE DU TÉMOIN (REPRÉSENTANT DE L'ÉTABLISSEMENT) SIGNATURE OF WITNESS (REPRESENTATIVE OF FACILITY) _____		Date _____	
Nom du représentant du patient en lettres majuscules Name of patient's representative, in block letters _____		Lien avec le patient Relationship to patient ☐ Père, mère ou tuteur Father, mother or guardian ☐ Préciser Specify _____			
Adresse de la personne qui fait cette déclaration, si ce n'est pas le patient Address of person making this declaration, if not the patient ☐ Même que celle du patient Same as that of patient		Province _____		CODE POSTAL POSTAL CODE _____	
Numéro de téléphone Phone Number () _____		3716 266 04/09			

Blanche : RAMQ – Jaune : Établissement – Rose : Patient / White: RAMQ – Yellow: Facility – Pink: Patient

3.5.4 Installation permanente au Québec (Section 4)

Adresse permanente au Québec : Inscrire l'adresse de résidence permanente du patient au Québec.

Province : Ce champ est toujours Québec.

Code postal : Code postal de l'adresse de résidence permanente du patient au Québec.

Numéro de téléphone : Numéro de téléphone permanent du patient au Québec.

Dernière adresse dans la province ayant délivré la carte santé : Inscrire la dernière adresse de résidence dans la province qui a délivré la carte santé.

Province : Province qui a délivré la carte santé.

Code postal : Code postal de l'adresse de résidence dans la province qui a délivré la carte santé.

Numéro de téléphone : Numéro de téléphone dans la province qui a délivré la carte santé.

Date du départ de la province ayant délivré la carte santé : Inscrire la date du départ de la province qui a délivré la carte santé.

Date du début de l'installation permanente au Québec : Inscrire la date à laquelle la personne a commencé à résider de façon permanente au Québec.

Régie de l'assurance maladie Québec  **Déclaration d'assurance hospitalisation**
Hospital Insurance Declaration
Services internes dispensés au Québec
Inpatient services provided in Québec to a resident of another province or territory

NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE CASE/LEAVE THIS SPACE BLANK

Número de contrôle externe/External control number

Établissement
Code de l'établissement Nom de l'établissement Date d'admission
Année Mois Jour
Adresse (numéro, rue, localité) CODE POSTAL

Patient Fournir tous les renseignements inscrits sur la « carte santé » - Provide all information appearing on health card

NUMÉRO DE LA « CARTE SANTÉ » - HEALTH CARD NUMBER Nom et prénom de la personne assurée en lettres majuscules
Last name and first name of insured person, in block letters Numéro de téléphone
Phone Number
()

Date de naissance - Birthdate Sexe - Sex Province ayant délivré la carte
Province that issued card Date d'entrée en vigueur de la carte
Effective date of card Année Mois Jour Date d'expiration de la carte
Expiry date of card Année Mois Jour

Adresse (numéro, rue, localité) - Address (number, street, locality) Province CODE POSTAL
POSTAL CODE

Résidence temporaire au Québec - Temporary residence in Québec

Adresse (numéro, rue, localité)
Address (number, street, locality) Province Québec CODE POSTAL
POSTAL CODE Numéro de téléphone
Phone Number
()

Raison pour laquelle le patient reçoit au Québec des services hospitaliers assurés par la province d'origine (ayant délivré la carte) :
Reason for which patient receives hospital services in Québec that are insured by patient's province of origin

☐ VACANCES/EN TRANSIT VACATION/IN TRANSIT ☐ ÉTUDES : EDUCATION : NOM DE L'ÉTABLISSEMENT NAME OF EDUCATIONAL ESTABLISHMENT

☐ RECOMMANDATION D'UN MÉDECIN REFERRAL BY A PHYSICIAN ☐ PRÉCISER : SPECIFY :

☐ EMPLOI TEMPORAIRE/AFFAIRES TEMPORARY EMPLOYMENT/BUSINESS

☐ Le patient attend de devenir admissible au régime d'assurance maladie de la province ci-dessous (autre que le Québec) :
Patient is awaiting eligibility for the health insurance plan of the province indicated below (other than Québec) :

Durée prévue du séjour - Anticipated duration of stay

DU - FROM AU - TO
Année Mois Jour Année Mois Jour

Date d'inscription au régime d'assurance maladie de cette province
Date of registration for health insurance plan of that province ANNÉE MOIS
YEAR MONTH

Adresse dans cette province (numéro, rue, localité)
Address in that province (number, street, locality) Province CODE POSTAL
POSTAL CODE Numéro de téléphone
Phone Number
()

Installation permanente au Québec - Permanent establishment of residence in Québec

Adresse permanente au Québec
Permanent address in Québec Province Québec CODE POSTAL
POSTAL CODE Numéro de téléphone
Phone Number
()

Dernière adresse dans la province ayant délivré la « carte santé »
Last address in province that issued health card Province CODE POSTAL
POSTAL CODE Numéro de téléphone
Phone Number
()

Date du départ de la province ayant délivré la « carte santé »
Date of departure from province that issued health card Année Mois Jour ☐ Date du début de l'installation permanente au Québec
Date of beginning of permanent residence in Québec Année Mois Jour

Déclaration du patient ou de son représentant - Declaration by patient or by patient's representative

Par la présente, je déclare que les renseignements fournis ci-dessus sont vrais, exacts et complets. Je déclare également que je suis admissible (ou je déclare que le patient que je représente est admissible) aux services hospitaliers assurés par la province d'origine (ayant délivré la carte). Je fais ces déclarations croyant qu'elles sont véridiques et sachant qu'elles ont la même valeur que si elles étaient faites en vertu de la Loi sur la preuve au Canada. De plus, je déclare (ou je déclare pour le patient que je représente) être informé que les renseignements nécessaires seront communiqués aux organismes administratifs concernés en vue de la facturation de ces services à ma province d'origine. I hereby declare that the information provided is true, accurate and complete. I further declare that I am eligible (or that the patient I represent is eligible) for hospital services insured by my province of origin (the province that issued the card). I am making these declarations believing that they are true and knowing that they have the same value as though made under the *Canada Evidence Act*. In addition, I consent to the disclosure of the necessary information to the administrative organizations concerned for the purpose of billing these services to my province of origin.

SIGNATURE DE LA PERSONNE QUI FAIT CETTE DÉCLARATION
SIGNATURE OF PERSON MAKING DECLARATION SIGNATURE DU TÉMOIN (REPRÉSENTANT DE L'ÉTABLISSEMENT)
SIGNATURE OF WITNESS (REPRESENTATIVE OF FACILITY) Date
2007-04-01

Nom du représentant du patient en lettres majuscules
Name of patient's representative, in block letters Lien avec le patient
Relationship to patient ☐ Père, mère ou tuteur
Father, mother or guardian ☐ Préciser
Specify

Adresse de la personne qui fait cette déclaration, si ce n'est pas le patient
Address of person making this declaration, if not the patient ☐ Même que celle du patient
Same as that of patient Province CODE POSTAL
POSTAL CODE Numéro de téléphone
Phone Number
()

3716 266 04/09 Blanche : RAMQ - Jaune : Établissement - Rose : Patient / White: RAMQ - Yellow: Facility - Pink: Patient

3.5.5 Déclaration du patient ou de son représentant (Section 5)

Signature de la personne qui fait cette déclaration : Le patient ou son représentant est tenu de signer la déclaration du patient.

Signature du témoin (représentant de l'hôpital) : La signature du représentant est obligatoire.

Date : Date de la signature de la déclaration.

Nom : Nom du représentant du patient (lettres majuscules). Si ce n'est pas le patient qui signe la déclaration, il faut indiquer ici le nom du représentant du patient.

Lien avec le patient : Il faut indiquer le lien avec le patient en cochant la case PÈRE, MÈRE OU TUTEUR ou encore la case PRÉCISER en indiquant le lien sur la ligne.

Adresse de la personne qui fait cette déclaration si ce n'est pas le patient : Inscrire l'adresse avec le numéro, la rue et la localité.

Province : Inscrire la province du représentant du patient.

Code postal : Inscrire le code postal de la résidence du représentant du patient.

Numéro de téléphone : Inscrire le numéro de téléphone du représentant du patient.

3.6 EXPÉDITION

Le formulaire de déclaration d'assurance hospitalisation **doit être conservé dans les dossiers de l'établissement**. Sur demande de la Régie, l'original du formulaire doit être expédié à l'adresse suivante :

Régie de l'assurance maladie du Québec
Service de l'application des programmes Q037
Facturation interprovinciale
Case postale 6600
Québec QC G1K 7T3

L'établissement conserve la deuxième copie.

3.7 UTILISATION DES SERVICES EN LIGNE

La Régie vous invite à utiliser ses services en ligne en toute sécurité pour rédiger et soumettre par Internet vos demandes de paiement concernant la facturation des services hospitaliers rendus à des résidents d'autres provinces ou des territoires.

Pour effectuer des transactions, vous devez cependant obtenir de la Régie un code d'accès sécurisé et un mot de passe. Consultez le site Internet de la Régie à www.ramq.gouv.qc.ca pour en connaître les modalités et demander votre code d'accès et votre mot de passe.

4. PAIEMENT

4.1 MODE DE PAIEMENT

Le paiement a lieu toutes les deux semaines. Le chèque est émis à l'ordre de la corporation dont l'établissement fait partie. Un état de compte y est joint pour vérification.

L'établissement qui désire contester une décision de la Régie ou fournir des explications additionnelles relatives à une demande de paiement réglée, doit obligatoirement le faire par le biais d'une demande de réévaluation. Il n'y a pas lieu de retourner le chèque à la Régie. L'ajustement sera fait lors d'un paiement ultérieur. (Voir section 4.4 Réévaluation).

De même, si une erreur dans la facturation des services internes a entraîné un montant payé en trop à la corporation, il faut demander la **réévaluation** du paiement, au lieu de retourner le chèque. La Régie procédera alors aux ajustements nécessaires lors d'un paiement ultérieur.

4.2 ÉTAT DE COMPTE

Régie de l'assurance maladie Québec				ÉTAT DE COMPTE		
Case postale 6600 Québec (Québec) G1K 7T3						
LES RENSEIGNEMENTS COMPRIS DANS CET ESPACE SONT ESSENTIELS POUR TOUTE CORRESPONDANCE CONCERNANT CET ÉTAT DE COMPTE				NUMÉRO DU PAIEMENT	DATE DE LA FACTURATION	PAGE
NOM		NUMÉRO D'IDENTIFICATION	NUMÉRO DE CHÈQUE	DATE DE L'ÉTAT DE COMPTE		
Centre hospitalier de Québec		12345	12345678	20AA-10-01	HU-22	1 de 2
1						
CENTRE HOSPITALIER DE QUÉBEC 1125, GRANDE-ALLÉE OUEST QUÉBEC (QUÉBEC) G1K 7T3						
8	SOMMAIRE					
PAIEMENTS ET RETENUES						
		NOMBRE	MONTANT			
PAIEMENTS						
9	SERVICES INTERNES					00,00
	DEMANDES DE PAIEMENT	0		00,00		
	REFACTURATION	0		0,00		
	SERVICES EXTERNES					0,00
	DEMANDES DE PAIEMENT	0		0,00		
	REFACTURATION	0		0,00		
	PAIEMENT REÇU					0,00
	TOTAL DES PAIEMENTS	10		11		12
						0,00
	RETENUES					13
	SERVICES INTERNES RÉCUPÉRATION					0,00
	SERVICES EXTERNES RÉCUPÉRATION					0,00
	SOLDE REPORTÉ					0,00
	TOTAL DES RETENUES					0,00
	MONTANT NET					0,00

SPÉCIMEN

HUP 001 4705 306 05/01

4.2.1 Description

L'état de compte contient les renseignements suivants :

1. Nom :

Nom de l'établissement.

2. Numéro d'identification :

Code de l'établissement (numéro corporatif).

3. Numéro de chèque :

Numéro du chèque correspondant au présent état de compte.

4. Date de l'état de compte :

Date du paiement.

5. Numéro du paiement :

Numéro du cycle du paiement.

6. Date de la facturation :

Non applicable.

7. Page :

Numéro de page.

8. Nom et adresse :

Nom et adresse postale de l'établissement pour l'envoi des états de compte. Cette information est présente uniquement sur la première page de l'état de compte.

9. Paiements et retenues :

Sommaire des paiements et des retenues pour les services internes et externes.

10. Nombre :

Cumulatif selon les différents types de demande. (Demande de paiement, de refacturation ou de récupération pour les services internes et externes).

11. Montant :

Cumulatif selon les différents types de demande. (Demande de paiement, de refacturation ou de récupération pour les services internes et externes).

12. Montant :

Cumulatif selon les différents types de transactions. (Services internes, services externes et récupération).

13. Montant :

Cumulatif des paiements, des retenues ainsi que le montant net.

2^e page (et pages subséquentes) de l'état de compte

Régie de l'assurance maladie Québec				ÉTAT DE COMPTE					
Case postale 6600 Québec (Québec) G1K 7T3									
LES RENSEIGNEMENTS COMPRIS DANS CET ESPACE SONT ESSENTIELS POUR TOUTE CORRESPONDANCE CONCERNANT CET ÉTAT DE COMPTE				NUMÉRO DU PAIEMENT	DATE DE LA FACTURATION	PAGE			
NOM Centre hospitalier de Québec	NUMÉRO D'IDENTIFICATION 12345	NUMÉRO DE CHÈQUE 12345678	DATE DE L'ÉTAT DE COMPTE 20AA-10-01	HU-22		2 de 2			
DÉTAILS DES DEMANDES									
SERVICES INTERNES									
IDENTIFIANT DE LA DEMANDE	NO. ASS. SANTÉ	NOM ET PRÉNOM	DATE DÉBUT	DATE FIN	CODE	MONTANT DEMANDÉ	MONTANT AUTORISÉ	TYPE	CODE DE MESSAGE
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
SPÉCIMEN									
SERVICES EXTERNES									
IDENTIFIANT DE LA DEMANDE	NO. ASS. SANTÉ	NOM ET PRÉNOM	DATE DÉBUT	DATE FIN	CODE	MONTANT DEMANDÉ	MONTANT AUTORISÉ	TYPE	CODE DE MESSAGE
DESCRIPTION DES TYPES DE DEMANDE :									
P : DEMANDE DE PAIEMENT									
Z : RÉCUPÉRATION									
B : REFACTURATION									
DESCRIPTION DES MESSAGES									
***** FIN DU RELEVÉ *****									

HUP 001 4705 306 05/01

4.2.1 Description (suite)**14. Identifiant de la demande :**

Représente le numéro de contrôle externe de la demande de paiement. Ce numéro est attribué par l'établissement. Il doit être fourni dans toute correspondance concernant une réévaluation ou une demande de renseignements.

15. No. ass. santé :

Numéro d'assurance santé du patient.

16. Nom et prénom :

Nom et prénom de la personne assurée.

17. Date début :

Date de début de facturation pour les services internes et date de service pour les services externes.

18. Date fin :

Date de fin de facturation pour les services internes. Ce champ est laissé à blanc pour les services externes.

19. Code :

Code du service.

20. Montant demandé :

Montant demandé pour le service.

21. Montant autorisé :

Montant autorisé pour le service.

22. Type :

Type de demande.

23. Code de message :

Code du message explicatif.

24. Description des types de demande :

Description des types de demande.

25. Description des messages :

Énoncé du message explicatif correspondant au code de message.

4.3 RETARD DE PAIEMENT

Afin d'éviter une facturation en double, aucune demande de paiement ne doit être soumise à nouveau moins de deux périodes de paiement après son envoi à la Régie.

Si vous désirez soumettre à nouveau une réclamation après ce délai de deux périodes de paiement, vous devez spécifier qu'il s'agit d'une deuxième soumission et indiquer la date de la première soumission.

4.4 RÉÉVALUATION

Si l'établissement croit ou constate que le paiement effectué par la Régie est inexact, incomplet ou insuffisant, il peut en demander la réévaluation en adressant à la Régie une note ou une lettre contenant les renseignements suivants :

1. Objet de la demande de réévaluation;
2. Identité de l'établissement;
3. Identité de la personne assurée;
4. Numéro de contrôle externe;
5. Montant demandé;
6. Montant autorisé.

ou encore, l'établissement peut utiliser le formulaire de demande de paiement de la section 3 en donnant les motifs de sa demande dans le champ RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ou dans une lettre.

Un délai maximum de 18 mois après la date des services est accordé à la Régie pour présenter des demandes de réévaluation à la province ou au territoire de résidence des personnes assurées. Pour permettre à la Régie de respecter ce délai, vos demandes de réévaluation devront être reçues à la Régie au plus tard 16 mois après la date des services.

Toute demande de réévaluation doit être adressée à :

Régie de l'assurance maladie du Québec
Service de l'application des programmes Q039
Facturation interprovinciale
Case Postale 6600
Québec QC G1K 7T3

5. TARIFS INTERPROVINCIAUX

5.1 TARIFS DES SERVICES

Les tarifs interprovinciaux des services internes sont déterminés par le Comité de coordination des ententes interprovinciales en assurance santé (CCEIAS).

Le tarif réclamé doit correspondre au tarif journalier en vigueur à la date des services rendus dans l'établissement pour un séjour dans une salle commune ou pour les nouveau-nés.

Cependant, pour certaines interventions très coûteuses, le prix de la journée est remplacé par un tarif global par hospitalisation.

5.1.1 Facturation interprovinciale des interventions chirurgicales très coûteuses

Tarifs en vigueur à compter du 1^{er} avril 2007.

CODE DE SERVICE	DESCRIPTION	TARIF (\$)
	Transplantation (par cas)	
#	NOTE : La facturation des services de transplantation est soumise aux règles d'application (page 26).	
+ 100	- acquisition d'organe hors Canada – Le coût d'acquisition de l'organe peut être facturé à la province de résidence du receveur au moyen de la formule suivante: le tarif établi pour les transplantations très coûteuses (codes 101 à 104), plus les frais d'acquisition d'organe à l'extérieur du pays moins 17 908,00 \$ pour l'approvisionnement en organes au pays. La facturation relative à l'approvisionnement d'organe à l'extérieur du pays doit accompagner la demande de facturation réciproque	
+ 101	- coeur.	95 068,00
+ 102	- coeur-poumons.	134 271,00
+ 103	- poumons.	153 539,00
+ 104	- foie	97 399,00
+ 106	- rein (adulte ou enfant)	26 483,00
+ 108	- rein et pancréas	32 628,00
<u>AVIS :</u> 1) <i>Les services hospitaliers rendus au donneur d'un organe, maintenu artificiellement en vie, sont des services assurés par la province qui a délivré la carte santé du donneur.</i>		
2) <i>Les services hospitaliers rendus au donneur vivant sont assurés par la province qui a délivré la carte santé du receveur de l'organe.</i>		
3) <i>La rémunération de l'équipe chirurgicale qui prélève l'organe ainsi que leurs frais de transport sont des services assurés par la province qui a délivré la carte santé du receveur. Ces services sont inclus dans le tarif interprovincial pour les interventions coûteuses. Toutefois, la rémunération du chirurgien pour le prélèvement et son temps de déplacement ne sont pas inclus dans ce tarif.</i>		

5.1.1 Interventions chirurgicales très coûteuses (suite)

Tarifs en vigueur le 1^{er} avril 2006.

CODE DE SERVICE	DESCRIPTION	TARIF (\$)
	Implants spéciaux :	
	* Le prix d'acquisition plus le tarif journalier autorisé pour chaque journée du séjour associé à cette intervention.	
310	- implant cochléaire	*
# 311	- défibrillateur-stimulateur cardiaque combiné (excluant toute autre sorte de stimulateur cardiaque)	*

Veillez fournir une copie de la facture avec la demande de paiement.

5.1.2 Tarif journalier

Tarifs en vigueur le 1^{er} avril 2006.

CODE DE SERVICE	DESCRIPTION	TARIF (\$)
Tarif journalier :		
401	- Soins de courte durée	Tarif journalier autorisé
# 402	- Soins d'un nouveau-né (non malade). (Un nouveau-né malade est considéré comme un « enfant » et la facturation est faite suivant le tarif journalier standard d'hospitalisation en salle publique)	319,00

5.1.3 Tarifs pour la facturation interprovinciale de certaines interventions cardiovasculaires

Tarifs en vigueur depuis le 1^{er} avril 1998.

CODE DE SERVICE	DESCRIPTION	TARIF (\$)
501	Chirurgie cardiaque sans remplacement valvulaire	2 400,00
502	Chirurgie cardiaque avec remplacement valvulaire	5 300,00
503	Cathétérisme cardiaque sans tuteur	1 800,00
504	Cathétérisme cardiaque avec tuteur	4 500,00
# 505	Implantation ou remplacement de stimulateur cardiaque combiné (à l'exception des défibrillateurs-stimulateurs)	3 500,00

Remarque : Chaque catégorie de service est limitée à la liste des « Opérations choisies sur l'appareil cardiovasculaire » (voir annexe IV) telle qu'elle figure dans la Classification des actes diagnostiques, thérapeutiques et chirurgicaux (CCADTC) et la classification canadienne des interventions (CCI).

Règles d'application :

1. Les tarifs pour les interventions cardiovasculaires s'appliquent uniquement le jour où le service est rendu et s'ajoutent au per diem autorisé de l'hôpital.
2. Durant l'hospitalisation d'un patient, les interventions cardiovasculaires qui ne sont pas effectuées le même jour peuvent être facturées.
3. Lorsque plusieurs interventions cardiovasculaires sont effectuées lors d'un même séjour en salle d'opération, une seule intervention peut être facturée.
4. Lorsque des interventions répétées ou multiples sont effectuées sur un patient le même jour mais durant des séjours séparés ou distincts en salle d'opération, deux interventions, **au plus**, peuvent être facturées.

5.1.3.1 Opérations choisies sur l'appareil cardiovasculaire selon la « Classification canadienne des interventions » (CCI)

Code de service 501		CHIRURGIE CARDIAQUE SANS REMPLACEMENT VALVULAIRE
Code d'intervention		Description
1.HA.52.DA		Drainage, péricarde, approche endoscopique (chirurgie thoracique vidéo assistée)
1.HA.52.HA		Drainage, péricarde, approche percutanée (à l'aiguille)
1.HA.52.HA.TS		Drainage, péricarde, approche percutanée (aiguille), drain in situ
1.HA.52.QA		Drainage, péricarde, voie sous-xiphœdienne
1.HA.52.QB		Drainage, péricarde, voie thoracique (par exemple, sternotomie, thoracotomie)
1.HA.72.DA		Libération, péricarde, approche endoscopique (chirurgie thoracique vidéo assistée)
1.HA.72.LA		Libération, péricarde, approche ouverte
1.HA.80.QA		Réparation, péricarde, sans utilisation de tissu pour la réparation voie sous-xiphœdienne
1.HA.80.QA-XX-A		Réparation, péricarde, autogreffe voie sous-xiphœdienne
1.HA.80.QA-XX-N		Réparation, péricarde, matériel synthétique voie sous-xiphœdienne
1.HA.80.QB		Réparation, péricarde, sans utilisation de tissu pour la réparation approche ouverte via le thorax
1.HA.80.QB-XX-A		Réparation, péricarde, autogreffe approche ouverte via le thorax
1.HA.80.QB-XX-N		Réparation, péricarde, matériel synthétique approche ouverte via le thorax
1.HH.59.DA-GX		Destruction, système de conduction cardiaque approche endoscopique (par pleuroscopie) utilisation d'un dispositif NCA
1.HH.59.GP-AW		Destruction, système de conduction cardiaque
1.HH.59.LA-AD		Destruction, système de conduction cardiaque
1.HH.59.LA-AW		Destruction, système de conduction cardiaque
1.HH.59.LA-GX		Destruction, système de conduction cardiaque approche ouverte utilisation d'un dispositif NCA
1.HH.59.PN-GX		Destruction, système de conduction cardiaque téléopération robotisée (la moins invasive possible) avec télémanipulation d'outils et utilisation d'un dispositif NCA
1.HJ.76.RX-XX-A		Pontage, structures du coeur droit, utilisation d'une autogreffe anastomose auriculo-pulmonaire
1.HJ.76.RX-XX-K		Pontage, structures du coeur droit, utilisation d'une homogreffe anastomose auriculo-pulmonaire
1.HJ.76.RX-XX-L		Pontage, structures du coeur droit, utilisation d'une xélogreffe (bioprothèse) anastomose auriculopulmonaire
1.HJ.76.RX-XX-N		Pontage, structures du coeur droit, utilisation de matériel synthétique anastomose auriculopulmonaire
1.HJ.76.RX-XX-Q		Pontage, structures du coeur droit, utilisation de sources de tissus associées anastomose auriculo-pulmonaire

Code de service 501		CHIRURGIE CARDIAQUE SANS REMPLACEMENT VALVULAIRE
Code d'intervention		Description
1.HJ.76.RY-XX-A		Pontage, structures du coeur droit, utilisation d'une autogreffe communications auriculo-ventriculaires
1.HJ.76.RY-XX-K		Pontage, structures du coeur droit, utilisation d'une homogreffe communication auriculo-ventriculaire
1.HJ.76.RY-XX-L		Pontage, structures du coeur droit, utilisation d'une xélogreffe (bioprothèse) communications auriculoventriculaires
1.HJ.76.RY-XX-N		Pontage, structures du coeur droit, utilisation de matériel synthétique communications auriculoventriculaires
1.HJ.76.RY-XX-Q		Pontage, structures du coeur droit, utilisation de sources de tissus associées communications auriculo-ventriculaires
1.HJ.76.SB		Pontage, structures du coeur droit, utilisation de suture uniquement anastomose cavopulmonaire bidirectionnelle, hémi Fontan
1.HJ.76.SB-XX-A		Pontage, structures du coeur droit, utilisation d'une autogreffe anastomose cavopulmonaire bidirectionnelle, hémi Fontan
1.HJ.76.SB-XX-K		Pontage, structures du coeur droit utilisation d'une homogreffe anastomose cavopulmonaire bidirectionnelle
1.HJ.76.SB-XX-L		Pontage, structures du coeur droit, utilisation d'une xélogreffe (bioprothèse) anastomose cavopulmonaire bidirectionnelle, hémi Fontan
1.HJ.76.SB-XX-N		Pontage, structures du coeur droit, utilisation de matériel synthétique anastomose cavopulmonaire bidirectionnelle, hémi Fontan
1.HJ.76.SB-XX-Q		Pontage, structures du coeur droit, utilisation de sources de tissus associées anastomose cavopulmonaire bidirectionnelle, hémi Fontan
1.HJ.76.TT-XX-A		Pontage, structures du coeur droit, utilisation d'une autogreffe communications cavopulmonaires extracardiaques
1.HJ.76.TT-XX-K		Pontage, structures du coeur droit utilisation d'une homogreffe communication cavopulmonaire extracardiaque
1.HJ.76.TT-XX-L		Pontage, structures du coeur droit, utilisation d'une xélogreffe (bioprothèse) communications cavopulmonaires extracardiaques
1.HJ.76.TT-XX-N		Pontage, structures du coeur droit, utilisation de matériel synthétique communications cavopulmonaires extracardiaques
1.HJ.76.TT-XX-Q		Pontage, structures du coeur droit, utilisation de sources de tissus associées communications cavopulmonaires extracardiaques
1.HJ.76.WX-XX-A		Pontage, structures du coeur droit, utilisation d'une autogreffe communications cavopulmonaires totales
1.HJ.76.WX-XX-K		Pontage, structures du coeur droit utilisation d'une homogreffe communication cavopulmonaire totale
1.HJ.76.WX-XX-L		Pontage, structures du coeur droit, utilisation d'une xélogreffe (bioprothèse) communications cavopulmonaires totales
1.HJ.76.WX-XX-N		Pontage, structures du coeur droit, utilisation de matériel synthétique communications cavopulmonaires totales
1.HJ.76.WX-XX-Q		Pontage, structures du coeur droit, utilisation de sources de tissus associées communications cavopulmonaires totales

Code de service 501	CHIRURGIE CARDIAQUE SANS REMPLACEMENT VALVULAIRE
Code d'intervention	Description
1.HJ.82.LA-XX-A	Rattachement, structures du coeur droit, approche ouverte avec autogreffe
1.HJ.82.LA-XX-L	Rattachement, structures du coeur droit, approche ouverte avec xénogreffe (bioprothèse)
1.HJ.82.LA-XX-N	Rattachement, structures du coeur droit, approche ouverte avec matériel synthétique
1.HJ.82.LA-XX-Q	Rattachement, structures du coeur droit, approche ouverte avec sources de tissus associées
1.HM.57.DA	Extraction, oreillette, approche endoscopique
1.HM.57.GP	Extraction, oreillette, approche transluminale percutanée
1.HM.57.LA	Extraction, oreillette, approche ouverte
1.HM.78.GP	Réparation de réduction, oreillette, approche transluminale percutanée
1.HM.78.GP-XX-N	Réparation de réduction, oreillette, approche transluminale percutanée et tissu synthétique
1.HM.78.LA	Réparation de réduction, oreillette, approche ouverte
1.HM.80.DA	Réparation, oreillette, aucun tissu utilisé (par exemple, suture uniquement) approche endoscopique
1.HM.80.DA-XX-A	Réparation, oreillette, par autogreffe (par exemple, péricarde) approche endoscopique
1.HM.80.DA-XX-N	Réparation, oreillette, utilisation de tissu synthétique (par exemple, Dacron) approche endoscopique
1.HM.80.DA-XX-Q	Réparation, oreillette, sources de tissus associées approche endoscopique
1.HM.80.LA	Réparation, oreillette, aucun tissu utilisé (par exemple, suture uniquement) approche ouverte
1.HM.80.LA-XX-A	Réparation, oreillette, par autogreffe (par exemple, péricarde) approche ouverte
1.HM.80.LA-XX-N	Réparation, oreillette, utilisation de tissu synthétique (par exemple, Dacron) approche ouverte
1.HM.80.LA-XX-Q	Réparation, oreillette, sources de tissus associées approche ouverte
1.HN.71.GP-BD	Division, septum interauriculaire, approche percutanée transluminale avec ballonnet (par exemple, septostomie à ballonnet de l'oreillette)
1.HN.71.LA	Division, septum interauriculaire, septectomie ouverte (technique de Blalock Hanlon)
1.HN.71.ST	Division, septum interauriculaire, opération à coeur fermé
1.HN.71.WK	Division, septum interauriculaire, septectomie ouverte avec occlusion du remplissage
1.HN.80.GP-FL	Réparation, septum interauriculaire, approche transluminale percutanée avec dispositif de type parapluie double (p. ex. dispositif en forme de coque, dispositif d'occlusion septal, dispositif d'occlusion du foramen ovale persistant ou disque double)
1.HN.80.GP-GX	Réparation, septum interauriculaire, approche transluminale percutanée avec utilisation d'un dispositif NCA
1.HN.80.LA	Réparation, septum interauriculaire, approche ouverte
1.HN.80.LA-XX-A	Réparation, septum interauriculaire, approche ouverte avec autogreffe

Code de service 501	CHIRURGIE CARDIAQUE SANS REMPLACEMENT VALVULAIRE
Code d'intervention	Description
1.HN.80.LA-XX-N	Réparation, septum interauriculaire, approche ouverte avec matériel synthétique
1.HN.80.LA-XX-Q	Réparation, septum interauriculaire, approche ouverte avec sources de tissus associées
1.HN.87.LA	Excision partielle, septum interauriculaire, aucun tissu utilisé (par exemple, excision uniquement) approche ouverte
1.HN.87.SA-XX-A	Excision partielle, septum interauriculaire, autogreffe (tissu péricardique) technique de détournement, du lambeau septal ou du lambeau interauriculaire
1.HN.87.SA-XX-K	Excision partielle, septum interauriculaire, homogreffe technique de détournement, du lambeau septal ou du lambeau interauriculaire
1.HN.87.SA-XX-L	Excision partielle, septum interauriculaire, technique de détournement, du lambeau septal ou du lambeau interauriculaire utilisation d'une xélogreffe (bioprothèse)
1.HN.87.SA-XX-N	Excision partielle, septum interauriculaire, utilisation de matériau synthétique (par exemple, le Dacron) technique de détournement, du lambeau septal ou du lambeau interauriculaire
1.HN.87.SA-XX-Q	Excision partielle, septum interauriculaire, sources de tissus associées technique de détournement, du lambeau septal ou du lambeau interauriculaire
1.HP.71.LA	Division, ventricule, approche ouverte
1.HP.76.NB-XX-A	Pontage, ventricule, par tunnel intraventriculaire (réparation intracardiaque) (conduit SAI) autogreffe dérivation se terminant dans l'aorte
1.HP.76.NB-XX-K	Pontage, ventricule, par tunnel intraventriculaire (réparation intracardiaque) (conduit SAI) homogreffe dérivation se terminant dans l'aorte
1.HP.76.NB-XX-N	Pontage, ventricule, par tunnel intraventriculaire (réparation intracardiaque) (conduit SAI) utilisation de matériau synthétique dérivation se terminant dans l'aorte
1.HP.76.NB-XX-Q	Pontage, ventricule, par tunnel intraventriculaire (réparation intracardiaque) (conduit SAI) utilisation de plusieurs sources de tissu dérivation se terminant dans l'aorte
1.HP.76.TT-XX-A	Pontage, ventricule, par conduit extracardiaque (avec ou sans valvule) autogreffe dérivation se terminant dans l'aorte
1.HP.76.TT-XX-K	Pontage, ventricule, par conduit extracardiaque (avec ou sans valvule) homogreffe dérivation se terminant dans l'aorte
1.HP.76.TT-XX-N	Pontage, ventricule, par conduit extracardiaque (avec ou sans valvule) utilisation de matériau synthétique dérivation se terminant dans l'aorte
1.HP.76.TT-XX-Q	Pontage, ventricule, par conduit extracardiaque (avec ou sans valvule) utilisation de plusieurs sources de tissu dérivation se terminant dans l'aorte
1.HP.76.UJ-XX-A	Pontage, ventricule, par tunnel intraventriculaire et conduit extracardiaque autogreffe dérivation se terminant dans l'aorte
1.HP.76.UJ-XX-K	Pontage, ventricule, par tunnel intraventriculaire et conduit extracardiaque homogreffe dérivation se terminant dans l'aorte
1.HP.76.UJ-XX-N	Pontage, ventricule, par tunnel intraventriculaire et conduit extracardiaque utilisation de matériau synthétique dérivation se terminant dans l'aorte
1.HP.76.UJ-XX-Q	Pontage, ventricule, par tunnel intraventriculaire et conduit extracardiaque utilisation de plusieurs sources de tissu dérivation se terminant dans l'aorte

Code de service 501	CHIRURGIE CARDIAQUE SANS REMPLACEMENT VALVULAIRE
Code d'intervention	Description
1.HP.76.WX-XX-A	Pontage, ventricule, par tunnel intraventriculaire et conduit extracardiaque autogreffe dérivation se terminant dans l'artère pulmonaire
1.HP.80.LA	Réparation, ventricule, approche ouverte sans tissu
1.HP.80.LA-XX-A	Réparation, ventricule, approche ouverte avec autogreffe
1.HP.80.LA-XX-L	Réparation, ventricule, approche ouverte avec xénogreffe (bioprothèse) (par exemple, péricarde bovin)
1.HP.80.LA-XX-N	Réparation, ventricule, approche ouverte avec matériel synthétique
1.HP.80.LA-XX-Q	Réparation, ventricule, approche ouverte avec sources de tissus associées
1.HP.82.LA-XX-A	Rattachement, ventricule, approche ouverte avec autogreffe
1.HP.82.LA-XX-L	Rattachement, ventricule, approche ouverte avec xénogreffe (bioprothèse)
1.HP.82.LA-XX-N	Rattachement, ventricule, approche ouverte avec tissu synthétique
1.HP.82.LA-XX-Q	Rattachement, ventricule, approche ouverte avec sources de tissus associées
1.HP.87.LA	Excision partielle, ventricule, aucun tissu utilisé (par exemple, suture uniquement) approche ouverte
1.HP.87.LA-AG	Excision partielle, ventricule, aucun tissu utilisé (par exemple, suture uniquement) approche ouverte et utilisation d'un laser
1.HP.87.LA-AG-A	Excision partielle, ventricule, autogreffe approche ouverte et utilisation d'un laser
1.HP.87.LA-AG-K	Excision partielle, ventricule, homogreffe approche ouverte et utilisation d'un laser
1.HP.87.LA-AG-L	Excision partielle, ventricule, utilisation d'une xénogreffe (bioprothèse) approche ouverte
1.HP.87.LA-AG-N	Excision partielle, ventricule, matériel synthétique approche ouverte et utilisation d'un laser
1.HP.87.LA-AG-Q	Excision partielle, ventricule, sources de tissus associées approche ouverte et utilisation d'un laser
1.HP.87.LA-XX-A	Excision partielle, ventricule, autogreffe approche ouverte
1.HP.87.LA-XX-K	Excision partielle, ventricule, homogreffe approche ouverte
1.HP.87.LA-XX-L	Excision partielle, ventricule, utilisation d'une xénogreffe (bioprothèse) approche ouverte
1.HP.87.LA-XX-N	Excision partielle, ventricule, matériel synthétique approche ouverte
1.HP.87.LA-XX-Q	Excision partielle, ventricule, sources de tissus associées approche ouverte
1.HR.71.LA	Division, septum interventriculaire, approche ouverte
1.HR.71.ST	Division, septum interventriculaire, opération à coeur fermé
1.HR.80.GP-FL	Réparation, septum interventriculaire, approche transluminale percutanée avec dispositif en parapluie double face (p. ex., dispositif en forme de coque, dispositif d'occlusion de la CIV ou disque double)
1.HR.80.LA	Réparation, septum interventriculaire, approche ouverte sans tissu
1.HR.80.LA-XX-A	Réparation, septum interventriculaire, approche ouverte avec autogreffe

Code de service 501		CHIRURGIE CARDIAQUE SANS REMPLACEMENT VALVULAIRE
Code d'intervention		Description
1.HR.80.LA-XX-L		Réparation, septum interventriculaire, approche ouverte avec xélogreffe (bioprothèse) (p. ex., péricarde bovin)
1.HR.80.LA-XX-N		Réparation, septum interventriculaire, approche ouverte avec matériel synthétique
1.HR.80.LA-XX-Q		Réparation, septum interventriculaire, approche ouverte avec sources de tissus associées
1.HR.84.LA-XX-A		Construction ou reconstruction, septum interventriculaire, approche ouverte avec autogreffe
1.HR.84.LA-XX-K		Construction ou reconstruction, septum interventriculaire, approche ouverte avec homogreffe
1.HR.84.LA-XX-L		Construction ou reconstruction, septum interventriculaire, approche ouverte avec xélogreffe (bioprothèse)
1.HR.84.LA-XX-N		Construction ou reconstruction, septum interventriculaire, approche ouverte avec matériel synthétique
1.HR.84.LA-XX-Q		Construction ou reconstruction, septum interventriculaire, approche ouverte avec sources de tissus associées
1.HR.87.LA		Excision partielle, septum interventriculaire, approche ouverte sans tissu
1.HR.87.LA-XX-A		Excision partielle, septum interventriculaire, approche ouverte avec autogreffe
1.HR.87.LA-XX-N		Excision partielle, septum interventriculaire, approche ouverte avec matériel synthétique
1.HR.87.LA-XX-Q		Excision partielle, septum interventriculaire, approche ouverte avec sources de tissus associées
1.HS.80.LA		Réparation, valvule tricuspide, utilisation de sutures (par exemple, plicature annulaire, annuloplastie semicirculaire) approche ouverte
1.HS.80.LA-FE		Réparation, valvule tricuspide, utilisation d'une prothèse (par exemple, anneau, annuloplastie par anneau) approche ouverte
1.HS.80.LA-XX-A		Réparation, valvule tricuspide, par autogreffe (par exemple, reconstitution d'une valve avec du tissu péricardique) approche ouverte
1.HT.80.LA		Réparation, valvule pulmonaire, utilisation de sutures (par exemple, plicature annulaire, annuloplastie semicirculaire) approche ouverte
1.HT.80.LA-BP		Réparation, valvule pulmonaire, approche ouverte et dilateur rigide ou télescopique
1.HT.80.LA-FE		Réparation, valvule pulmonaire, utilisation d'une prothèse (par exemple, annuloplastie par anneau) approche ouverte
1.HT.80.LA-XX-A		Réparation, valvule pulmonaire, par autogreffe (par exemple, reconstitution d'une valve avec du tissu péricardique) approche ouverte
1.HT.89.LA		Excision totale, valvule pulmonaire, approche ouverte
1.HU.80.LA		Réparation, valvule mitrale, utilisation de sutures (par exemple, plicature annulaire, annuloplastie semi-circulaire) approche ouverte
1.HU.80.LA-FE		Réparation, valvule mitrale, utilisation d'une prothèse (par exemple, anneau, annuloplastie par anneau) approche ouverte
1.HU.80.LA-XX-A		Réparation, valvule mitrale, utilisation d'une autogreffe (par exemple, reconstitution d'une valve avec du tissu péricardique) approche ouverte

Code de service 501	CHIRURGIE CARDIAQUE SANS REMPLACEMENT VALVULAIRE
Code d'intervention	Description
1.HU.80.PN	Réparation, valvule mitrale utilisation de sutures (par exemple, plicature annulaire, annuloplastie semi-circulaire) téléopération robotisée (la moins invasive possible) avec télémanipulation d'outils
1.HU.80.PN-BD	Réparation, valvule mitrale utilisation d'un ballonnet (par exemple, valvuloplastie au ballonnet) téléopération robotisée (la moins invasive possible) avec télémanipulation d'outils
1.HU.80.PN-BP	Réparation, valvule mitrale utilisation d'un dispositif de dilatation (par exemple, dilateur) téléopération robotisée (la moins invasive possible) avec télémanipulation d'outils
1.HU.80.PN-FE	Réparation, valvule mitrale, utilisation d'une prothèse (par exemple, annuloplastie par anneau, hauban) téléopération robotisée (la moins invasive possible) avec télémanipulation d'outils
1.HU.80.PN-XX-A	Réparation, valvule mitrale utilisation d'une autogreffe (reconstitution d'une valve avec du tissu péricardique) téléopération robotisée (la moins invasive possible) avec télémanipulation d'outils
1.HV.80.LA	Réparation, valvule aortique, utilisation de sutures (par exemple, plicature annulaire, annuloplastie semicirculaire) approche ouverte
1.HV.80.LA-FE	Réparation, valvule aortique, utilisation d'une prothèse (par exemple, anneau, annuloplastie par anneau) approche ouverte
1.HV.80.LA-XX-A	Réparation, valvule aortique, approche ouverte par autogreffe (par exemple, reconstitution d'une valve avec du tissu péricardique)
1.HW.78.LA	Réparation de réduction, anneau NCA, approche ouverte
1.HW.79.LA-XX-L	Réparation d'augmentation, anneau NCA, approche ouverte et xéno greffe (bioprothèse)
1.HW.79.LA-XX-N	Réparation d'augmentation, anneau NCA, approche ouverte avec matériel synthétique
1.HW.79.WK-XX-N	Réparation d'augmentation, anneau NCA, utilisation de dédoublement postérieur extensif et de matériau synthétique
1.HX.71.LA	Division, structures adjacentes aux valvules, approche ouverte
1.HX.78.LA	Réparation de réduction, structures adjacentes aux valvules, approche ouverte
1.HX.79.LA	Réparation d'augmentation, structures adjacentes aux valvules, approche ouverte
1.HX.80.LA	Réparation, structures adjacentes aux valvules, approche ouverte sans tissu
1.HX.80.LA-XX-A	Réparation, structures adjacentes aux valvules, approche ouverte avec autogreffe (par exemple, greffe par plaque péricardique)
1.HX.80.LA-XX-K	Réparation, structures adjacentes aux valvules, approche ouverte avec homogreffe
1.HX.80.LA-XX-L	Réparation, structures adjacentes aux valvules, approche ouverte avec xéno greffe (bioprothèse)
1.HX.80.LA-XX-N	Réparation, structures adjacentes aux valvules, approche ouverte avec matériel synthétique
1.HX.80.LA-XX-Q	Réparation, structures adjacentes aux valvules, approche ouverte avec sources de tissus associées
1.HX.83.LA	Transfert, structures adjacentes aux valvules, approche ouverte

Code de service 501		CHIRURGIE CARDIAQUE SANS REMPLACEMENT VALVULAIRE
Code d'intervention		Description
1.HX.86.MF-XX-A		Fermeture de fistule, structures adjacentes aux valvules, autogreffe fistule se terminant dans une cavité du coeur
1.HX.86.MF-XX-K		Fermeture de fistule, structures adjacentes aux valvules, homogreffe fistule se terminant dans une cavité du coeur
1.HX.86.MF-XX-N		Fermeture de fistule, structures adjacentes aux valvules, matériel synthétique fistule se terminant dans une cavité du coeur
1.HX.86.MF-XX-Q		Fermeture de fistule, structures adjacentes aux valvules, sources de tissus associées fistule se terminant dans une cavité du coeur
1.HX.86.MP-XX-A		Fermeture de fistule, structures adjacentes aux valvules, autogreffe fistule se terminant dans un site NCA (par exemple, septum interventriculaire, tronc pulmonaire)
1.HX.86.MP-XX-K		Fermeture de fistule, structures adjacentes aux valvules, homogreffe fistule se terminant dans un site NCA (par exemple, septum interventriculaire, tronc pulmonaire)
1.HX.86.MP-XX-N		Fermeture de fistule, structures adjacentes aux valvules, matériel synthétique fistule se terminant dans un site NCA (par exemple, septum interventriculaire, tronc pulmonaire)
1.HX.86.MP-XX-Q		Fermeture de fistule, structures adjacentes aux valvules, sources de tissus associées fistule se terminant dans un site NCA (par exemple, septum interventriculaire, tronc pulmonaire)
1.HX.87.LA		Excision partielle, structures adjacentes aux valvules, approche ouverte sans tissu
1.HX.87.LA-XX-A		Excision partielle, structures adjacentes aux valvules, approche ouverte avec autogreffe (par exemple, greffe par plaque péricardique)
1.HX.87.LA-XX-K		Excision partielle, structures adjacentes aux valvules, approche ouverte avec homogreffe
1.HX.87.LA-XX-L		Excision partielle, structures adjacentes aux valvules, approche ouverte avec xéno greffe (bioprothèse)
1.HX.87.LA-XX-N		Excision partielle, structures adjacentes aux valvules, approche ouverte avec matériel synthétique
1.HX.87.LA-XX-Q		Excision partielle, structures adjacentes aux valvules, approche ouverte avec sources de tissus associées
1.HZ.56.GP-GX		Retrait d'un corps étranger, coeur NCA, approche transluminale percutanée avec dispositif NCA (p. ex., anse en queue de cochon, anse en col de cygne, panier)
1.HZ.56.LA		Retrait d'un corps étranger, coeur NCA, approche ouverte
1.HZ.57.GP		Extraction, coeur NCA, approche transluminale percutanée
1.HZ.57.LA		Extraction, coeur NCA, approche ouverte
1.HZ.59.DA-AD		Destruction, coeur NCA, approche endoscopique utilisation d'une crysonde
1.HZ.59.DA-AG		Destruction, coeur NCA, approche endoscopique utilisation d'un laser
1.HZ.59.DA-GX		Destruction, coeur NCA, approche endoscopique utilisation d'un dispositif NCA
1.HZ.59.LA-AD		Destruction, coeur NCA, approche ouverte utilisation d'une crysonde
1.HZ.59.LA-AG		Destruction, coeur NCA, approche ouverte utilisation d'un laser
1.HZ.59.LA-GX		Destruction, coeur NCA, approche ouverte utilisation d'un dispositif NCA

Code de service 501	CHIRURGIE CARDIAQUE SANS REMPLACEMENT VALVULAIRE
Code d'intervention	Description
1.HZ.70.LA	Incision SAI, coeur NCA, approche ouverte
1.HZ.80.LA	Réparation, coeur NCA, approche ouverte sans tissu
1.HZ.80.LA-XX-A	Réparation, coeur NCA, approche ouverte avec autogreffe (par exemple, graisse, épiploon, artère, veine)
1.HZ.80.LA-XX-K	Réparation, coeur NCA, approche ouverte avec homogreffe
1.HZ.80.LA-XX-L	Réparation, coeur NCA, approche ouverte avec xélogreffe (bioprothèse)
1.HZ.80.LA-XX-N	Réparation, coeur NCA, approche ouverte avec tissu synthétique (par exemple, greffe par plaque, Dacron)
1.HZ.80.LA-XX-Q	Réparation, coeur NCA, approche ouverte avec sources de tissus associées
1.HZ.80.WK-AG	Réparation, coeur NCA, perçage et utilisation d'un laser
1.HZ.87.LA	Excision partielle, coeur NCA, approche ouverte sans tissu
1.HZ.87.LA-XX-A	Excision partielle, coeur NCA, approche ouverte avec autogreffe
1.HZ.87.LA-XX-N	Excision partielle, coeur NCA, approche ouverte avec matériel synthétique
1.HZ.87.LA-XX-Q	Excision partielle, coeur NCA, approche ouverte avec sources de tissus associées
1.IF.83.LA	Transfert, aorte avec artère pulmonaire et artères coronaires, approche ouverte
1.IJ.55.GQ-NR	Retrait d'un appareil, artères coronaires, extenseur endovasculaire, approche transluminale percutanée
1.IJ.55.LA-NR	Retrait d'un appareil, artères coronaires, extenseur endovasculaire, approche ouverte
1.IJ.57.LA-AG	Extraction, artères coronaires, approche ouverte sans utilisation de tissu utilisation d'un laser
1.IJ.57.LA-AG-A	Extraction, artères coronaires, approche ouverte autogreffe utilisation d'un laser
1.IJ.57.LA-AG-K	Extraction, artères coronaires, approche ouverte homogreffe utilisation d'un laser
1.IJ.57.LA-AG-N	Extraction, artères coronaires, approche ouverte matériel synthétique utilisation d'un laser
1.IJ.57.LA-FV	Extraction, artères coronaires approche ouverte sans utilisation de tissu utilisation d'un dispositif d'athérectomie (par exemple, cathéter à extraction transluminale)
1.IJ.57.LA-FV-A	Extraction, artères coronaires approche ouverte autogreffe utilisation d'un dispositif d'athérectomie (par exemple, cathéter à extraction transluminale)
1.IJ.57.LA-FV-K	Extraction, artères coronaires approche ouverte homogreffe utilisation d'un dispositif d'athérectomie (par exemple, cathéter à extraction transluminale)
1.IJ.57.LA-FV-N	Extraction, artères coronaires approche ouverte matériel synthétique utilisation d'un dispositif d'athérectomie (par exemple, cathéter à extraction transluminale)
1.IJ.57.LA-GX	Extraction, artères coronaires, approche ouverte sans utilisation de tissu utilisation d'un dispositif NCA
1.IJ.57.LA-GX-A	Extraction, artères coronaires, approche ouverte autogreffe utilisation d'un dispositif NCA
1.IJ.57.LA-GX-K	Extraction, artères coronaires, approche ouverte homogreffe utilisation d'un dispositif NCA
1.IJ.57.LA-GX-N	Extraction, artères coronaires, approche ouverte matériel synthétique utilisation d'un dispositif NCA

Code de service 501		CHIRURGIE CARDIAQUE SANS REMPLACEMENT VALVULAIRE
Code d'intervention		Description
1.IJ.76.BQ-XX-A		Pontage, artères coronaires, approche endoscopique avec télémanipulation robotisée d'outils utilisation d'une autogreffe (par exemple, greffon de veine saphène)
1.IJ.76.DA-XX-A		Pontage, artères coronaires, approche endoscopique (par exemple, accès au site d'injection, minithoracotomie) utilisation d'une autogreffe (par exemple, greffon de veine saphène)
1.IJ.76.DA-XX-G		Pontage, artères coronaires, approche endoscopique (par exemple, accès au site d'injection, minithoracotomie) utilisation d'un greffon pédiculé (par exemple, greffon d'artère mammaire interne)
1.IJ.76.DA-XX-N		Pontage, artères coronaires, approche endoscopique (par exemple, accès au site d'injection, minithoracotomie) utilisation d'un greffon synthétique
1.IJ.76.DA-XX-Q		Pontage, artères coronaires, approche endoscopique (par exemple, accès au site d'injection, minithoracotomie) utilisation combinée de greffons (par exemple greffon/lambeau pédiculé)
1.IJ.76.LA-XX-A		Pontage, artères coronaires, approche ouverte (sternotomie) utilisation d'une autogreffe (par exemple, greffon de veine saphène)
1.IJ.76.LA-XX-G		Pontage, artères coronaires, approche ouverte (sternotomie) utilisation d'un greffon pédiculé (par exemple, greffon d'artère mammaire interne)
1.IJ.76.LA-XX-N		Pontage, artères coronaires, approche ouverte (sternotomie) utilisation d'un greffon synthétique
1.IJ.76.LA-XX-Q		Pontage, artères coronaires, approche ouverte (sternotomie) utilisation combinée de greffons (par exemple, greffon/lambeau pédiculé)
1.IJ.76.WK-XX-A		Pontage, artères coronaires technique d'incision spéciale (par exemple, MIDCAB) utilisation d'une autogreffe (par exemple, greffon de veine saphène)
1.IJ.76.WK-XX-G		Pontage, artères coronaires technique d'incision spéciale (par exemple, MIDCAB) utilisation d'un greffon pédiculé (par exemple, greffon artère mammaire interne, thoracique)
1.IJ.76.WK-XX-N		Pontage, artères coronaires technique d'incision spéciale (par exemple, MIDCAB) utilisation d'un greffon synthétique
1.IJ.76.WK-XX-Q		Pontage, artères coronaires technique d'incision spéciale (par exemple, MIDCAB) utilisation combinée de greffons (par exemple greffon/lambeau pédiculé)
1.IJ.80.LA		Réparation, artères coronaires, approche ouverte sans tissu
1.IJ.80.LA-XX-A		Réparation, artères coronaires, approche ouverte avec autogreffe
1.IJ.80.LA-XX-K		Réparation, artères coronaires, approche ouverte avec homogreffe
1.IJ.80.LA-XX-L		Réparation, artères coronaires, approche ouverte avec xélogreffe (bioprothèse)
1.IJ.80.LA-XX-N		Réparation, artères coronaires, approche ouverte avec matériel synthétique
1.IJ.80.LA-XX-Q		Réparation, artères coronaires, approche ouverte avec sources de tissus associées
1.IK.80.LA		Réparation, veines coronaires, approche ouverte sans tissu
1.IK.80.LA-XX-A		Réparation, veines coronaires, approche ouverte avec autogreffe
1.IK.80.LA-XX-N		Réparation, veines coronaires, approche ouverte avec matériel synthétique

Code de service 501	CHIRURGIE CARDIAQUE SANS REMPLACEMENT VALVULAIRE
Code d'intervention	Description
1.IK.87.LA	Excision partielle, veines coronaires, approche ouverte sans tissu
1.IK.87.LA-XX-A	Excision partielle, veines coronaires, approche ouverte avec autogreffe
1.IK.87.LA-XX-K	Excision partielle, veines coronaires, approche ouverte avec homogreffe
1.IK.87.LA-XX-L	Excision partielle, veines coronaires, approche ouverte avec xélogreffe (bioprothèse)
1.IK.87.LA-XX-N	Excision partielle, veines coronaires, approche ouverte avec matériel synthétique
1.IN.84.LA	Construction ou reconstruction, veine pulmonaire, approche ouverte sans tissu
1.IN.84.LA-XX-A	Construction ou reconstruction, veine pulmonaire, approche ouverte avec autogreffe (par exemple, le péricarde)
1.IN.84.LA-XX-N	Construction ou reconstruction, veine pulmonaire, approche ouverte avec matériau synthétique (par exemple, Dacron)
1.IN.84.LA-XX-Q	Construction ou reconstruction, veine pulmonaire, approche ouverte avec sources de tissus associées
1.LA.84.LA-XX-Q	Construction ou reconstruction, aorte avec artère pulmonaire avec septum interventriculaire, approche ouverte avec utilisation de plusieurs sources de tissu (par exemple, homogreffe aortique et utilisation de matériel synthétique)
1.LC.84.LA	Construction ou reconstruction, septum interventriculaire avec septum interauriculaire et valvules cardiaques, approche ouverte sans tissu
1.LC.84.LA-XX-A	Construction ou reconstruction, septum interventriculaire avec septum interauriculaire et valvules cardiaques, approche ouverte avec autogreffe (au niveau des septums)
1.LC.84.LA-XX-K	Construction ou reconstruction, septum interventriculaire avec septum interauriculaire et valvules cardiaques, approche ouverte avec homogreffe (au niveau des septums)
1.LC.84.LA-XX-L	Construction ou reconstruction, septum interventriculaire avec septum interauriculaire et valvules cardiaques, approche ouverte avec xélogreffe (bioprothèse) (au niveau des septums)
1.LC.84.LA-XX-N	Construction ou reconstruction, septum interventriculaire avec septum interauriculaire et valvules cardiaques, approche ouverte avec greffe de matériel synthétique (au niveau des septums)
1.LC.84.LA-XX-Q	Construction ou reconstruction, septum interventriculaire avec septum interauriculaire et valvules cardiaques, approche ouverte avec sources de tissus associées
1.LD.84.LA-XX-A	Construction ou reconstruction, septum interventriculaire avec valvule pulmonaire avec aorte avec ventricule droit, sans patch transannulaire avec autogreffe
1.LD.84.LA-XX-K	Construction ou reconstruction, septum interventriculaire avec valvule pulmonaire avec aorte avec ventricule droit, sans patch transannulaire avec homogreffe
1.LD.84.LA-XX-L	Construction ou reconstruction, septum interventriculaire avec valvule pulmonaire avec aorte avec ventricule droit, sans patch transannulaire avec xélogreffe (bioprothèse)
1.LD.84.LA-XX-N	Construction ou reconstruction, septum interventriculaire avec valvule pulmonaire avec aorte avec ventricule droit, sans patch transannulaire avec matériel synthétique
1.LD.84.LA-XX-Q	Construction ou reconstruction, septum interventriculaire avec valvule pulmonaire avec aorte avec ventricule droit, sans patch transannulaire avec sources de tissus combinées
1.LD.84.XY-XX-A	Construction ou reconstruction, septum interventriculaire avec valvule pulmonaire avec aorte avec ventricule droit, avec patch transannulaire avec autogreffe

Code de service 501		CHIRURGIE CARDIAQUE SANS REMPLACEMENT VALVULAIRE
Code d'intervention		Description
1.LD.84.XY-XX-K		Construction ou reconstruction, septum interventriculaire avec valvule pulmonaire avec aorte avec ventricule droit, avec patch transannulaire avec homogreffe
1.LD.84.XY-XX-L		Construction ou reconstruction, septum interventriculaire avec valvule pulmonaire avec aorte avec ventricule droit, avec patch transannulaire avec xénogreffe (bioprothèse)
1.LD.84.XY-XX-N		Construction ou reconstruction, septum interventriculaire avec valvule pulmonaire avec aorte avec ventricule droit, avec patch transannulaire avec matériel synthétique
1.LD.84.XY-XX-Q		Construction ou reconstruction, septum interventriculaire avec valvule pulmonaire avec aorte avec ventricule droit, avec patch transannulaire avec sources de tissus combinées

Code de service 502**CHIRURGIE CARDIAQUE AVEC REMPLACEMENT VALVULAIRE****Code d'intervention****Description**

1.HS.90.LA-CF	Excision totale avec reconstruction, valvule tricuspide, approche ouverte avec une valve mécanique (par exemple, bille logée dans une cage, disque basculant, St Jude Medical, Starr Edwards)
1.HS.90.LA-XX-K	Excision totale avec reconstruction, valvule tricuspide, approche ouverte avec homogreffe (valve prélevée sur un donneur décédé)
1.HS.90.LA-XX-L	Excision totale avec reconstruction, valvule tricuspide, approche ouverte avec xénogreffe (bioprothèse) (valve prélevée sur un bovin ou un porc)
1.HS.90.LA-XX-Q	Excision totale avec reconstruction, valvule tricuspide, approche ouverte avec plusieurs sources de tissu (par exemple, valve prélevée sur un donneur avec péricarde bovin)
1.HT.90.LA-CF	Excision totale avec reconstruction, valvule pulmonaire, approche ouverte avec une valve mécanique (par exemple, bille logée dans une cage, disque basculant, valves bicuspidés, St Jude Medical, Starr Edwards)
1.HT.90.LA-XX-A	Excision totale avec reconstruction, valvule pulmonaire, approche ouverte avec autogreffe
1.HT.90.LA-XX-K	Excision totale avec reconstruction, valvule pulmonaire, approche ouverte avec homogreffe (valve prélevée sur un donneur décédé)
1.HT.90.LA-XX-L	Excision totale avec reconstruction, valvule pulmonaire, approche ouverte avec xénogreffe (bioprothèse) (valve prélevée sur un bovin ou un porc)
1.HT.90.LA-XX-Q	Excision totale avec reconstruction, valvule pulmonaire, approche ouverte avec plusieurs sources de tissu (par exemple, valve prélevée sur un donneur avec péricarde bovin)
1.HU.90.LA-CF	Excision totale avec reconstruction, valvule mitrale approche ouverte avec valve mécanique (par exemple, bille logée dans une cage, disque basculant, St Jude Medical, Starr Edwards)
1.HU.90.LA-XX-K	Excision totale avec reconstruction, valvule mitrale approche ouverte avec homogreffe (valve prélevée sur un donneur décédé)
1.HU.90.LA-XX-L	Excision totale avec reconstruction, valvule mitrale approche ouverte avec xénogreffe (valve prélevée sur un bovin ou un porc)
1.HU.90.LA-XX-Q	Excision totale avec reconstruction, valvule mitrale approche ouverte avec plusieurs sources de tissu (par exemple, valve prélevée sur un donneur avec péricarde bovin)
1.HU.90.PN-CF	Excision totale avec reconstruction, valvule mitrale téléopération robotisée (la moins invasive possible) avec télémanipulation d'outils avec valve mécanique (par exemple, bille logée dans une cage, disque basculant, St Jude Medical, Starr Edwards)
1.HU.90.PN-XX-K	Excision totale avec reconstruction, valvule mitrale téléopération robotisée (la moins invasive possible) avec télémanipulation d'outils avec homogreffe (valve prélevée sur un donneur décédé)
1.HU.90.PN-XX-L	Excision totale avec reconstruction, valvule mitrale téléopération robotisée (la moins invasive possible) avec télémanipulation d'outils avec xénogreffe (valve prélevée sur un bovin ou un porc)
1.HU.90.PN-XX-Q	Excision totale avec reconstruction, valvule mitrale téléopération robotisée (la moins invasive possible) avec télémanipulation d'outils avec plusieurs sources de tissu (par exemple, valve prélevée sur un donneur avec péricarde bovin)
1.HV.90.LA-CF	Excision totale avec reconstruction, valvule aortique, utilisation d'une valve mécanique sans utilisation de tissu
1.HV.90.LA-CF-A	Excision totale avec reconstruction, valvule aortique utilisation d'une valve mécanique avec autogreffe

Code de service 502		CHIRURGIE CARDIAQUE AVEC REMPLACEMENT VALVULAIRE
Code d'intervention		Description
1.HV.90.LA-CF-L		Excision totale avec reconstruction, valvule aortique utilisation d'une valve mécanique avec xénogreffe (bioprothèse) (valve prélevée sur un bovin ou un porcin)
1.HV.90.LA-CF-N		Excision totale avec reconstruction, valvule aortique, utilisation d'une valve mécanique avec greffon synthétique
1.HV.90.LA-XX-A		Excision totale avec reconstruction, valvule aortique, utilisation de tissu seulement avec autogreffe
1.HV.90.LA-XX-K		Excision totale avec reconstruction, valvule aortique, utilisation de tissu seulement avec homogreffe
1.HV.90.LA-XX-L		Excision totale avec reconstruction, valvule aortique, utilisation de tissu seulement avec xénogreffe (bioprothèse) (valve prélevée sur un bovin ou un porcin)
1.HV.90.LA-XX-Q		Excision totale avec reconstruction, valvule aortique, utilisation de tissu seulement avec plusieurs sources de tissu (par exemple, valve prélevée sur un donneur avec péricarde bovin)

Code de service 503**CATHÉTÉRISME CARDIAQUE SANS TUTEUR****Code d'intervention****Description**

1.HS.80.GP-BD	Réparation, valvule tricuspide, utilisation d'un ballonnet approche transluminale percutanée
1.HT.80.GP-BD	Réparation, valvule pulmonaire, utilisation d'un ballonnet (par exemple, valvuloplastie au ballonnet) approche transluminale percutanée
1.HT.80.GP-BP	Réparation, valvule pulmonaire, utilisation d'un dispositif de dilatation (par exemple, dilateur) approche transluminale percutanée
1.HU.80.GP-BD	Réparation, valvule mitrale, utilisation d'un ballonnet (par exemple, valvuloplastie au ballonnet) approche transluminale percutanée
1.HU.80.GP-BP	Réparation, valvule mitrale, utilisation d'un dispositif de dilatation (par exemple, dilateur) approche transluminale percutanée
1.HV.80.GP-BD	Réparation, valvule aortique, utilisation d'un ballonnet (par exemple, valvuloplastie au ballonnet) approche transluminale percutanée
1.HV.80.GP-BP	Réparation, valvule aortique, utilisation d'un dispositif de dilatation (par exemple, dilateur) approche transluminale percutanée
1.IJ.50.GQ-BD	Dilatation, artères coronaires, approche transluminale percutanée et dilateur à ballonnet
1.IJ.50.GQ-BF	Dilatation, artères coronaires, approche transluminale percutanée avec laser et dilateur à ballonnet
1.IJ.50.GQ-OD	Dilatation, artères coronaires approche transluminale percutanée par ultrasonographie thérapeutique, dilateur à ballonnet
1.IJ.57.GQ-AG	Extraction, artères coronaires, approche artérielle transluminale percutanée sans utilisation de tissu utilisation d'un laser
1.IJ.57.GQ-AG-A	Extraction, artères coronaires, approche artérielle transluminale percutanée autogreffe utilisation d'un laser
1.IJ.57.GQ-AG-K	Extraction, artères coronaires, approche artérielle transluminale percutanée homogreffe utilisation d'un laser
1.IJ.57.GQ-AG-N	Extraction, artères coronaires, approche artérielle transluminale percutanée matériel synthétique utilisation d'un laser
1.IJ.57.GQ-BD	Extraction, artères coronaires approche transluminale percutanée dilateur à ballonnet coupant
1.IJ.57.GQ-FV	Extraction, artères coronaires approche transluminale percutanée sans utilisation de tissu utilisation d'un dispositif d'athérectomie
1.IJ.57.GQ-FV-A	Extraction, artères coronaires, autogreffe utilisation d'un dispositif d'athérectomie (par exemple, cathéter à extraction transluminale, ablateur rotatif)
1.IJ.57.GQ-FV-K	Extraction, artères coronaires approche transluminale percutanée homogreffe utilisation d'un dispositif d'athérectomie (par exemple, cathéter à extraction transluminale, ablateur rotatif)
1.IJ.57.GQ-QF-VN	Extraction, artères coronaires approche transluminale percutanée matériel synthétique utilisation d'un dispositif d'athérectomie (par exemple, cathéter à extraction transluminale, ablateur rotatif)
1.IJ.57.GQ-GX	Extraction, artères coronaires, approche artérielle transluminale percutanée sans utilisation de tissu utilisation d'un dispositif NCA
1.IJ.57.GQ-GX-A	Extraction, artères coronaires, approche artérielle transluminale percutanée autogreffe utilisation d'un dispositif NCA

Code de service 503		CATHÉTÉRISME CARDIAQUE SANS TUTEUR
Code d'intervention		Description
1.IJ.57.GQ-GX-K		Extraction, artères coronaires, approche artérielle transluminale percutanée homogreffe utilisation d'un dispositif NCA
1.IJ.57.GQ-GX-N		Extraction, artères coronaires, approche artérielle transluminale percutanée matériel synthétique utilisation d'un dispositif NCA
1.IL.35.HH-C1		Pharmacothérapie (locale), vaisseaux cardiaques, approche percutanée par perfusion d'un anticoagulant
1.IL.35.HH-T9		Pharmacothérapie (locale), vaisseaux cardiaques, approche percutanée par perfusion d'un agent pharmacologique NCA
2.IL.70.GP		Inspection, vaisseaux du coeur, approche transluminale percutanée

Code de service 504**CATHÉTÉRISME CARDIAQUE AVEC TUTEUR****Code d'intervention****Description**

1.IC.53.GQ-QL	Implantation d'un appareil interne, aorte thoracique (descendante), ballonnet (ballon) intra aortique, approche transluminale percutanée (par exemple, par l'artère fémorale)
1.IC.53.LA-QL	Implantation d'un appareil interne, aorte thoracique (descendante), ballonnet (ballon) intra aortique, approche ouverte
1.ID.53.GQ-QL	Implantation d'un appareil interne, aorte NCA, ballonnet (ballon) intra aortique, approche transluminale percutanée (par exemple, par l'artère fémorale)
1.ID.53.LA-QL	Implantation d'un appareil interne, aorte NCA, ballonnet (ballon) intra aortique, approche ouverte
1.IJ.50.GQ-NR	Dilatation, artères coronaires, approche transluminale percutanée et endoprothèse (stent, tuteur) (endovasculaire) (insertion)
1.IJ.50.GQ-OA	Dilatation, artères coronaires, approche transluminale percutanée et dilatateur à ballonnet avec (insertion d'un) extenseur (endovasculaire)
1.IJ.50.GQ-OB	Dilatation, artères coronaires approche transluminale percutanée avec laser et (insertion) d'endoprothèse (stent, tuteur) (endovasculaire)
1.IJ.50.GQ-OE	Dilatation, artères coronaires, approche transluminale percutanée par ultrasonographie thérapeutique, dilatateur à ballonnet avec endoprothèse (stent, tuteur) endovasculaire
1.IJ.54.GQ-AZ	Gestion d'un appareil interne, artères coronaires, endoprothèse (stent, tuteur) intravasculaire, approche transluminale percutanée et dispositif ultrasonique
1.IJ.57.GQ-OA	Extraction, artères coronaires, approche transluminale percutanée dilatateur à ballonnet coupant avec insertion d'une endoprothèse (stent, tuteur) endovasculaire
1.IJ.57.GQ-OB	Extraction, artères coronaires, approche transluminale percutanée utilisation d'un laser avec insertion d'une endoprothèse (stent, tuteur) endovasculaire
1.IJ.57.GQ-OBA	Extraction, artères coronaires, approche transluminale percutanée autogreffe utilisation d'un laser avec insertion d'une endoprothèse (stent, tuteur) endovasculaire et autogreffe
1.IJ.57.GQ-OB-K	Extraction, artères coronaires, approche transluminale percutanée homogreffe utilisation d'un laser avec insertion d'une endoprothèse (stent, tuteur) endovasculaire
1.IJ.57.GQ-OB-N	Extraction, artères coronaires, approche transluminale percutanée matériel synthétique utilisation d'un laser avec insertion d'une endoprothèse (stent, tuteur) endovasculaire
1.IJ.57.GQ-OC	Extraction, artères coronaires, approche transluminale percutanée utilisation d'un dispositif d'athérectomie avec insertion d'une endoprothèse (stent, tuteur) endovasculaire
1.IJ.57.GQ-OC-A	Extraction, artères coronaires, approche transluminale percutanée utilisation d'un dispositif d'athérectomie avec insertion d'une endoprothèse (stent, tuteur) endovasculaire et autogreffe
1.IJ.57.GQ-OC-K	Extraction, artères coronaires, approche transluminale percutanée utilisation d'un dispositif d'athérectomie avec insertion d'une endoprothèse (stent, tuteur) endovasculaire et homogreffe
1.IJ.57.GQ-OC-N	Extraction, artères coronaires, approche transluminale percutanée utilisation d'un dispositif d'athérectomie avec insertion d'une endoprothèse (stent, tuteur) endovasculaire et matériel synthétique
1.IJ.57.LA-OB	Extraction, artères coronaires, approche ouverte utilisation d'un laser avec insertion d'une endoprothèse (stent, tuteur) endovasculaire
1.IJ.57.LA-OB-A	Extraction, artères coronaires, approche ouverte utilisation d'un laser avec insertion d'une endoprothèse (stent, tuteur) endovasculaire et autogreffe

Code de service 504		CATHÉTÉRISME CARDIAQUE AVEC TUTEUR
Code d'intervention		Description
1.IJ.57.LA-OB-K		Extraction, artères coronaires, approche ouverte utilisation d'un laser avec insertion d'une endoprothèse (stent, tuteur) endovasculaire et homogreffe
1.IJ.57.LA-OB-N		Extraction, artères coronaires, approche ouverte utilisation d'un laser avec insertion d'une endoprothèse (stent, tuteur) endovasculaire et matériel synthétique
1.IJ.57.LA-OC		Extraction, artères coronaires, approche ouverte utilisation d'un dispositif d'athérectomie avec insertion d'une endoprothèse (stent, tuteur) endovasculaire
1.IJ.57.LA-OC-A		Extraction, artères coronaires, approche ouverte utilisation d'un dispositif d'athérectomie avec insertion d'une endoprothèse (stent, tuteur) endovasculaire et autogreffe
1.IJ.57.LA-OC-K		Extraction, artères coronaires, approche ouverte utilisation d'un dispositif d'athérectomie avec insertion d'une endoprothèse (stent, tuteur) endovasculaire et homogreffe
1.IJ.57.LA-OC-N		Extraction, artères coronaires, approche ouverte utilisation d'un dispositif d'athérectomie avec insertion d'une endoprothèse (stent, tuteur) endovasculaire et matériel synthétique
1.KA.53.GQ-QL		Implantation d'un appareil interne, aorte abdominale, ballonnet (ballon) intra aortique, approche transluminale percutanée (par exemple, par l'artère fémorale)
1.KA.53.LA-QL		Implantation d'un appareil interne, aorte abdominale, ballonnet (ballon) intra aortique, approche ouverte

Code de service 505		IMPLANTATION OU REMPLACEMENT DE STIMULATEUR CARDIAQUE
Code d'intervention		Description
1.HZ.53.GR-FR		Implantation d'un appareil interne, coeur NCA, approche transluminale percutanée (transveineuse) ou approche SAI stimulateur pour synchronisation (CRT P)
1.HZ.53.GR-NK		Implantation d'un appareil interne, coeur NCA, approche transluminale percutanée (transveineuse) ou approche SAI stimulateur double chambre pouvant s'accélérer à l'effort (modes DVI, DDD, DDDR)
1.HZ.53.GR-NL		Implantation d'un appareil interne, coeur NCA, approche transluminale percutanée (transveineuse) ou approche SAI stimulateur à rythme fixe (mode VOO)
1.HZ.53.GR-NM		Implantation d'un appareil interne, coeur NCA, approche transluminale percutanée (transveineuse) ou approche SAI stimulateur monochambre pouvant s'accélérer à l'effort (modes VVD, VVI, AAI, VVIR, AAIR)
1.HZ.53.GR-NN		Implantation d'un appareil interne, coeur NCA, approche transluminale percutanée (transveineuse) ou approche SAI stimulateur temporaire
1.HZ.53.LA-FR		Implantation d'un appareil interne, coeur NCA, approche ouverte (thoracotomie) stimulateur cardiaque pour synchronisation (CRT P)
1.HZ.53.LA-NK		Implantation d'un appareil interne, coeur NCA, approche ouverte (thoracotomie) stimulateur double chambre pouvant s'accélérer à l'effort (modes DVI, DDD, DDDR)
1.HZ.53.LA-NL		Implantation d'un appareil interne, coeur NCA, approche ouverte (thoracotomie) stimulateur à rythme fixe (mode VOO)
1.HZ.53.LA-NM		Implantation d'un appareil interne, coeur NCA, approche ouverte (thoracotomie) stimulateur monochambre pouvant s'accélérer à l'effort (modes VVD, VVI, AAI, VVIR, AAIR)
1.HZ.53.LA-NN		Implantation d'un appareil interne, coeur NCA, approche ouverte (thoracotomie) stimulateur temporaire
1.HZ.53.QA-NK		Implantation d'un appareil interne, coeur NCA, approche sous-xiphoïdienne ouverte stimulateur double chambre pouvant s'accélérer à l'effort (modes DVI, DDD, DDDR)
1.HZ.53.QA-NL		Implantation d'un appareil interne, coeur NCA, approche sous-xiphoïdienne ouverte stimulateur à rythme fixe (mode VOO)
1.HZ.53.QA-NM		Implantation d'un appareil interne, coeur NCA, approche sous-xiphoïdienne ouverte stimulateur monochambre pouvant s'accélérer à l'effort (modes VVD, VVI, AAI, VVIR, AAIR)
1.HZ.53.SY-FR		Implantation d'un appareil interne, coeur NCA, approche ouverte (thoracotomie) et transluminale percutanée (transveineuse) stimulateur cardiaque pour synchronisation (CRT P)
1.HZ.55.GP-FS		Retrait d'un appareil, coeur NCA, approche transluminale percutanée défibrillateur à synchronisation automatique/défibrillateur (AICD)
1.HZ.55.GP-NK		Retrait d'un appareil, coeur NCA, approche transluminale percutanée stimulateur double chambre pouvant s'accélérer à l'effort
1.HZ.55.GP-NL		Retrait d'un appareil, coeur NCA, approche transluminale percutanée stimulateur cardiaque à rythme fixe
1.HZ.55.GP-NM		Retrait d'un appareil, coeur NCA, approche transluminale percutanée stimulateur monochambre pouvant s'accélérer à l'effort
1.HZ.55.LA-FS		Retrait d'un appareil, coeur NCA, approche ouverte (par exemple, sternotomie) défibrillateur à synchronisation automatique/défibrillateur (AICD)

Code de service 505		IMPLANTATION OU REMPLACEMENT DE STIMULATEUR CARDIAQUE
Code d'intervention		Description
1.HZ.55.LA-KP		Retrait d'un appareil, coeur NCA, approche ouverte (par exemple, sternotomie) coeur artificiel
1.HZ.55.LA-NK		Retrait d'un appareil, coeur NCA, approche ouverte (par exemple, sternotomie) stimulateur double chambre pouvant s'accélérer à l'effort
1.HZ.55.LA-NL		Retrait d'un appareil, coeur NCA, approche ouverte (par exemple, sternotomie) stimulateur cardiaque à rythme fixe
1.HZ.55.LA-NM		Retrait d'un appareil, coeur NCA, approche ouverte (par exemple, sternotomie) stimulateur monochambre pouvant s'accélérer à l'effort
1.HZ.55.QA-FS		Retrait d'un appareil, coeur NCA, voie sous-xiphoïdienne ouverte défibrillateur à synchronisation automatique/défibrillateur (AICD)
1.HZ.55.QA-NK		Retrait d'un appareil, coeur NCA, voie sous-xiphoïdienne ouverte stimulateur double chambre pouvant s'accélérer à l'effort
1.HZ.55.QA-NL		Retrait d'un appareil, coeur NCA, voie sous-xiphoïdienne ouverte stimulateur cardiaque à rythme fixe
1.HZ.55.QA-NM		Retrait d'un appareil, coeur NCA, voie sous-xiphoïdienne ouverte stimulateur monochambre pouvant s'accélérer à l'effort

5.1.4 Tarifs de facturation interprovinciale pour les services de greffes de la moelle osseuse et des cellules souches# Tarifs en vigueur à compter du le 1^{er} avril 2007.

CODES DES SERVICES	CATÉGORIE DE SERVICE	SÉJOUR MAXIMAL (SM)	TARIF MONOLI- THIQUE DE BASE (\$)	TARIF QUOTIDIEN MAJORE ET NORMALISÉ - SEJOUR EXCÉDANT LE SM
+ 600	Coût d'acquisition (à l'extérieur du Canada) moelle osseuse, cellules souches et anticorps monoclonal		Coût facturé	Coût facturé
+ 601	Greffe autologue – chez l'adulte (congé en moins de 72 heures)		20 675,00	
+ 602	Greffe autologue – chez l'enfant (congé en moins de 72 heures)		24 809,00	
+ 603	Greffe autologue – chez l'adulte (congé après plus de 72 heures)	16 jours	46 518,00	1 723,00
+ 604	Greffe autologue – chez l'enfant (congé après plus de 72 heures)	13 jours	62 025,00	3 101,00
+ 605	Greffe allogénique – adulte / donneur compatible appa- renté au patient	25 jours	107 050,00	1 838,00
+ 606	Greffe allogénique – chez l'enfant.	25 jours	132 549,00	3 331,00
+ 607	Greffe allogénique / adulte / donneur compatible non apparenté (DCNA).	25 jours	129 219,00	1 838,00

Veuillez vous référer aux Règles régissant les services de greffe de la moelle osseuse et des cellules souches.

Avant le 1^{er} septembre 1998, se reporter aux codes de services 105 et 107 des tarifs pour la facturation interprovinciale des interventions très coûteuses (en vigueur pour les congés obtenus le 1^{er} avril 1998 ou après cette date) et aux Règles d'application pour la facturation des services de transplantations.

5.2 RÈGLES D'APPLICATION POUR LA FACTURATION DES SERVICES DE TRANSPLANTATION (GREFFE)

1. Tout séjour à l'hôpital, de l'admission au congé, qui est antérieur à l'admission pour une transplantation d'organe (c'est-à-dire, pour l'évaluation avant l'intervention, la stabilisation de l'état du malade, etc.) sera facturé au per diem autorisé de l'hôpital.
 2. Tout séjour à l'hôpital qui fait suite au séjour au cours duquel la transplantation a eu lieu sera facturé au per diem autorisé de l'hôpital.
- #
3. Chaque consultation externe ayant lieu avant et après le séjour à l'hôpital pour l'intervention très coûteuse sera facturée au tarif interprovincial autorisé, applicable aux services de consultation externe.
 4. Chaque hôpital qui aura fourni les services peut facturer une transplantation d'organes de la façon suivante :
 - a) pour un patient hospitalisé, de l'admission au congé, au tarif interprovincial de transplantation convenu;
 - b) transplantations multiples, même patient, même organe, même séjour - en raison de la rareté de ces cas et de la formule d'établissement du coût moyen utilisée pour la fixation du tarif interprovincial applicable à ces interventions, aucun montant supplémentaire ne sera ajouté lors de la facturation de ces transplantations multiples;
 - c) aucun montant supplémentaire ne sera facturé lors de l'implantation d'un coeur artificiel en tant que mesure provisoire avant la transplantation d'un coeur naturel;
 - d) i) Prélèvement d'organes au Canada : il est reconnu que les techniques et les coûts du prélèvement d'organes peuvent varier considérablement d'un hôpital à l'autre et d'un cas à l'autre. Il reste néanmoins que les coûts de prélèvement de l'organe doivent être considérés comme faisant partie des coûts des fournitures nécessaires à l'intervention et, par conséquent, le coût est déjà inclus dans les tarifs pour la facturation interprovinciale de transplantations. Il incombe au centre de transplantation de payer les frais d'acquisition;
 - ii) Acquisition d'organe hors Canada : quand un organe provient de l'extérieur du Canada, le coût d'acquisition de l'organe peut être facturé à la province de résidence du receveur au moyen de la formule suivante : le tarif établi pour les transplantations très coûteuses (codes 101 à 104 seulement), plus les frais d'acquisition d'organe à l'extérieur du pays, moins 17 908,00 \$ pour l'approvisionnement en organes au pays. Pour les codes 106 et 108 : le coût réel facturé. Ne pas soustraire le coût de 17 908,00 \$ d'acquisition d'organes au pays. La facturation relative à l'approvisionnement d'organes à l'extérieur du pays doit accompagner la demande de facturation réciproque.
 - e) tout nouveau séjour à l'hôpital du même patient pour une nouvelle transplantation du même organe sera considéré comme un nouveau cas et pourra être facturé au tarif de l'intervention très coûteuse, tel qu'indiqué précédemment.

5.3 RÈGLES RÉGISSANT LES SERVICES DE GREFFE DE LA MOELLE OSSEUSE ET DES CELLULES SOUCHES

1. Tout séjour en milieu hospitalier distinct d'une hospitalisation aux fins d'une greffe de moelle osseuse ou de cellules souches (c'est-à-dire, pour l'évaluation avant l'intervention, la stabilisation de l'état du malade, etc.) sera facturé au tarif quotidien autorisé de l'hôpital.
 2. Toute consultation externe sera facturée au tarif interprovincial autorisé, applicable aux services de consultation externe.
 3. Chaque tarif monolithique comprend tous les frais d'établissement associés à une greffe unique, notamment les frais d'hospitalisation et de diagnostic. Aux fins du calcul du séjour maximal, le séjour en milieu hospitalier comprend la date de l'admission, mais pas la date de la sortie.
 4. Le tarif quotidien majoré et normalisé peut être appliqué pour les journées d'hospitalisation qui dépassent le séjour maximal prévu au cours de la période d'hospitalisation où la greffe a été pratiquée.
- # 5. Frais d'acquisition :
- a) lorsque la moelle osseuse ou les cellules souches sont obtenues au Canada, les coûts sont compris dans le tarif monolithique. Il incombe au centre de transplantation de payer les frais d'acquisition;
 - b) lorsque la moelle osseuse ou les cellules souches sont obtenues à l'étranger, le coût facturé effectivement payé par le centre de transplantation peut être réclamé à la province d'origine du patient. La facture originale doit accompagner la demande de facturation réciproque.
6. Lorsque les patients sortent de l'hôpital dans les 72 heures qui suivent la date de l'intervention, les frais doivent être facturés par l'hôpital qui a dispensé le service de transplantation au tarif prévu dans les cas où les congés sont obtenus dans les 72 heures (adulte ou enfant).
- # 7. Par « enfant », on entend une personne de moins de 18 ans.
- # 8. Les personnes qui obtiennent leur congé et qui présentent des complications consécutives à une greffe de moelle osseuse ou de cellules souches peuvent être réhospitalisées au tarif quotidien autorisé de l'hôpital et non au tarif quotidien majoré et normalisé.
- # 9. Toute nouvelle hospitalisation du même patient aux fins d'une nouvelle greffe sera considérée comme un nouveau cas et sera facturable conformément aux présentes règles.
10. Sauf pour ce qui concerne les frais d'acquisition évoqués au paragraphe 5b), les demandes de remboursement à l'égard des greffes de la moelle osseuse et de cellules souches doivent être présentées comme une demande complète au moment de la sortie de l'hôpital.
11. L'attribution d'un code de diagnostic est obligatoire et doit indiquer la principale raison justifiant la greffe ou le diagnostic définitif posé à l'égard du greffé.
12. Les greffes de moelle osseuse ou de cellules souches pratiquées dans le cadre d'essais cliniques ou à l'égard d'affections dont le traitement est encore jugé au stade expérimental ne sont pas admissibles à la facturation réciproque.

6. DEMANDES D'APPROVISIONNEMENT ET DE RENSEIGNEMENTS

6.1 DEMANDE D'APPROVISIONNEMENT

Les demandes d'approvisionnement doivent être faites à la Régie en remplissant le formulaire « Demande de formulaires » (n° 1491) et en l'expédiant à l'adresse suivante :

Régie de l'assurance maladie du Québec
Service de l'information aux professionnels
Case postale 6600
Québec QC G1K 7T3

ou par télécopieur au numéro : (418) 646-9251.

6.2 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir des renseignements sur le règlement des demandes de paiement déjà soumises à la Régie, les établissements doivent écrire à l'adresse suivante :

Régie de l'assurance maladie du Québec
Service de l'application des programmes Q039
Facturation interprovinciale
Case postale 6600
Québec QC G1K 7T3

6.3 ADRESSE DE CORRESPONDANCE DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES

**RÉGIMES PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX
D'ASSURANCE HOSPITALISATION****PROVINCES / TERRITOIRES****ADRESSES****Terre-Neuve et le Labrador**

Department of Health and Community
Services Confederation Building
P.O. Box 8700
St. John's (Terre-Neuve et le Labrador) A1B 4J6
Téléphone : (709) 729-5222

Ile-du-Prince-Édouard

Department of Health and Social Services
Medicare Division
35 Douses Road
P.O. Box 3000
Montague (I.P.E.) C0A 1R0
Téléphone : (902) 838-0931

Nouvelle-Écosse

Department of Health
Joseph Howe Building
1690 Hollis Street
P.O. Box 488
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1V8
Téléphone : (902) 424-5674

Nouveau-Brunswick

Ministère de la Santé et du Mieux-être
B.P. 5100
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5G8
Téléphone : (506) 453-2283

Québec

Services hospitaliers hors du Québec
Régie de l'assurance maladie du Québec
Case Postale 6600
Québec (Qc) G1K 7T3
Téléphone : Montréal : (514) 864-3411
Appels sans frais 1 800 561-9749 (d'une autre localité du Québec)

Ontario

Ministry of Health and Long-Term Care
Head Office
MacDonald-Cartier Building
49 Place D'Armes
Kingston (ON) K7L 5J3

Téléphone : (613) 237-9100, ext. 4620 (Registration and Claims Branch)
Téléphone : (613) 548-6716 (Provider Services Branch)

Manitoba

Manitoba Health
300 Carlton Street
Winnipeg (Manitoba) R3B 3M9
Téléphone : (204) 786-7101
Appel sans frais 1 800 392-1207 (Amérique du Nord)

Saskatchewan

Saskatchewan Health
Medical Services Branch
T.C. Douglas Building
3475 Albert Street
Régina (Saskatchewan) S4S 6X6
Téléphone : (306) 787-3475

RÉGIMES PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX D'ASSURANCE HOSPITALISATION

PROVINCES / TERRITOIRES

ADRESSES

Alberta

Adresse principale :
Edmonton
 Alberta Health and Wellness
 10025 Jasper Avenue
 P.O. Box 1360
 Edmonton (Alberta) T5J 2N3
 Téléphone : (780) 427-1432

Calgary
 Téléphone : (403) 297-6411

Colombie-Britannique

Ministry of Health Services
 Performance Management & Improvement Division
 1515 Blanshard Street
 Victoria (C.B.) V8W 3C8
 Téléphone : (250) 952-1049
 Téléphone : (250) 952-1334 (Pour demandes de remboursement hors province)

Yukon

Insured Services Branch
 Department of Health and Social Services
 4th floor 204 Lambert St
 P.O. Box 2703
 Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
 Téléphone : (867) 667-8949

Territoires du Nord-Ouest

Department of Health and Social Services
 Health Services Administration
 Inuvik Branch Office
 2nd Floor, IDC Building
 Bag Service #9
 Inuvik (T.N.O.) X0E 0T0
 Appels sans frais : 1 800 661-0830

Nunavut

Health Insurance Programs
 Department of Health and Social Services
 Government of Nunavut
 RSO Building Bag 003
 Rankin Inlet (Nunavut) X0C 0G0
 Téléphone : (867) 645-8001

Ce guide est également disponible dans notre site Internet. Les cartes santé sont reproduites en couleurs. Vous pouvez y accéder, en tout temps, à www.ramq.gouv.qc.ca.

Remarque :

La Régie vous invite à utiliser ses services en ligne en toute sécurité pour rédiger et soumettre par Internet vos demandes de paiement concernant la facturation des services hospitaliers rendus à des résidents d'autres provinces ou des territoires.

Pour effectuer des transactions, vous devez cependant obtenir de la Régie un code d'accès sécurisé et un mot de passe. Consultez le site Internet de la Régie à www.ramq.gouv.qc.ca pour en connaître les modalités et demander votre code d'accès et votre mot de passe.